

Wellington
 SOCIÉTÉ DE PRODUCTIONS
Dépôt garanti
13%
 1 an
522-1990
 285, chemin Ste-Foy

**POUR VOUS
 ABONNER:
 647-3333**
 Extérieur:
 1-800-463-2362

JEUDI 19 JUILLET 1990

QUÉBEC 94^e ANNÉE NO 198
 48 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00\$
 MONTREAL-ILES DE LA MADELEINE (GASPESIE ABITIBI) 50\$

35¢

LES ARTS



« Une dernière fois »

C'est parmi les siens, à son domicile de Longueuil, que s'est éteint le rocker Gerry Boulet, hier matin. Gerry Boulet, qui avait épousé sa compagne Françoise Faraldo le 28 mai dernier, laisse dans le deuil trois enfants, Julie 8 ans, ainsi que Justin et Marianne, d'âge adulte. Tel qu'il l'avait souhaité, Gerry Boulet ne sera pas exposé; une messe sera célébrée demain, à la cathédrale Saint-Antoine de Longueuil. Malade depuis quelques années déjà, le chanteur avait quand même enregistré un disque incluant les chansons « Toujours vivant » et « Une dernière fois », en plus de donner des tours de chant durant des rémissions de sa maladie. Son dernier spectacle a eu lieu en août 1989, à Saint-Ubalde, dans la région de Portneuf. Gerry Boulet était âgé de 44 ans. **C-1 et C-2**

LE QUÉBEC

Le premier ministre ne voit pas Béland à la présidence

M. Bourassa estime que Claude Bélard de Desjardins n'a pas assez de temps pour présider la commission parlementaire sur l'avenir politique du Québec. **A-7**

L'ÉCONOMIE

Les experts ne croient pas à une baisse du dollar

Économistes et cambistes prévoient que Michael Wilson va maintenir les taux d'intérêt relativement élevés et, par conséquent, le cours du dollar canadien élevé. **B-1**

L'INDEX

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Québec et l'Est québécois | A-3 et A-12 |
| Le Québec | A-4 à A-8 |
| Le Canada | A-9 |
| Le Monde | B-6 et B-8 |
| Annonces classées | C-5 à C-10 |
| Arts | C-1 à C-4 |
| Bandes dessinées | S-15 |
| Bridge | C-9 |
| Décès | C-10 et C-11 |
| Économie | B-1 à B-5 |
| Éditorial | A-10 |
| Feuilleton | C-7 |
| Horoscope | C-9 |
| Mots croisés | C-6 |
| Mot mystère | C-6 |
| Où aller à Québec | C-4 |
| Patron | C-10 |

LA MÉTÉO

Dégagement tôt en matinée. Généralement ensoleillé par la suite. Max: près de 26 à 28. Min: près de 14. Demain: nuageux avec quelques averses. **S-16**

Bourassa écarte un appel à l'armée

Québec prévoit un long siège

Manifestement résigné à un long siège, le premier ministre Bourassa écarte « pour l'instant » l'intervention de l'armée canadienne pour mettre fin au conflit armé avec les Mohawks. Plutôt que de forcer la réouverture du pont Mercier, on mettra des trains de banlieue et des autobus supplémentaires à la disposition des résidents de Châteauguay qui travaillent à Montréal.

par MICHEL DAVID
 LE SOLEIL

« Je suis d'accord que la situation dure depuis trop longtemps, mais je crois qu'on doit tenir compte des risques inhérents à toutes les solutions. Nous croyons qu'actuellement,

l'approche qui a été prise par le gouvernement, soit de trouver une solution acceptable aux deux parties, est l'approche préférable », a déclaré M. Bourassa, en conférence de presse, hier.

« S'il y a d'autres gestes qui doivent être posés et qui paraissent nécessaires, le gouverne-

ment n'hésitera pas, mais si on pense à l'armée canadienne, nous ne croyons pas que pour l'instant, cette mesure serait désirable », a-t-il ajouté.

L'assaut raté par la Sûreté du Québec, la semaine dernière, l'a fait réfléchir. « Je pense que je n'ai pas à élaborer sur les risques que pourraient impliquer certaines interventions (...) on a quand même vu ce qui est arrivé ». Il n'est surtout pas question que le SQ recidive sans l'aval du gouvernement. « Etant donné le contexte, les discussions sont constantes entre les

autorités politiques et les autorités de la SQ », a assuré M. Bourassa.

Plutôt que de tenter un assaut contre les Mohawks qui bloquent le pont Mercier, un train de banlieue d'une capacité de 2000 personnes reliera le secteur au centre-ville de Montréal et autobus additionnels feront la navette via le pont Champlain, a expliqué le ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas.

C'est donc que le gouvernement s'attend donc à un siège assez long? « Il doit envisager toutes les possibilités », a re-

pondu M. Bourassa.

Négociations

Si M. Elkas était très disert les moyens alternatifs proposés aux citoyens de Châteauguay, son collègue délégué aux Affaires autochtones, M. John Ciaccia, l'était beaucoup moins sur le contenu de ses négociations avec les Mohawks et avec Ottawa. « Je sais que quand un ministre est ici, vous posez des questions et que je devrais re-

Suite A-2, Bourassa...

Autres textes en pages A-2, A-4 à A-6

Les USA veulent stopper les Khmers rouges

PARIS (d'après AFP, AP, Reuter et NYTNS) — Craignant visiblement une victoire militaire imminente des Khmers rouges au Cambodge, les États-Unis ont désormais décidé de ne plus reconnaître la coalition tripartite du prince Norodom Sihanouk et dont font partie ces mêmes Khmers rouges, comme représentant du Cambodge aux Nations-Unies.

L'évolution de la situation militaire au Cambodge — les Khmers rouges ne seraient plus qu'à une trentaine de kilomètres de Phnom Penh — incite Washington à se dissocier de la Chine, principal soutien extérieur de ces fameux Khmers rouges.

La décision a été prise au lendemain d'une cinquième

Suite A-2, Khmers...



Quand la canicule frappe...

Hier, le thermomètre a atteint un beau 29 degrés Celsius, alors que la normale saisonnière n'est que de 25 degrés. L'humidité est toutefois venue compliquer les choses puisque le facteur humidex a grimpé jusqu'à 37, ce qui constitue un inconfort relatif. Aujourd'hui, les grands manitous du temps annoncent une journée moins chaude et moins humide, auront-ils raison ou tort? Nous verrons! Hier, toutes ces considérations n'ont été qu'un prétexte pour ces joyeux lurons qui ont décidé de faire trempette, histoire de se rafraîchir.

Scandale à Terre-Neuve

Blâmé sévèrement Mgr Penny offre sa démission

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — Blâmé par la commission qu'il a créée pour faire enquête sur les agressions sexuelles de prêtres et de religieux contre des garçons de Terre-Neuve, l'archevêque de Saint-Jean, Mgr Alphonsus Penney, a remis sa démission au pape Jean-Paul II.

C'est la nouvelle qu'il a lui-même annoncée, hier, au cours d'une conférence de presse qui a suivi la publication du rapport de la commission de cinq membres, présidée par M. Gordon Winter, un anglican qui a déjà été lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve.

Dans ce rapport, la commission conclut que le manque de leadership au sein de la communauté catholique peut avoir contribué à la criminalité sexuelle de certains membres du clergé.

Au cours des deux dernières années, une vingtaine de prêtres et religieux ont été

traduits devant les tribunaux sous des accusations d'agressions sexuelles contre des garçons.

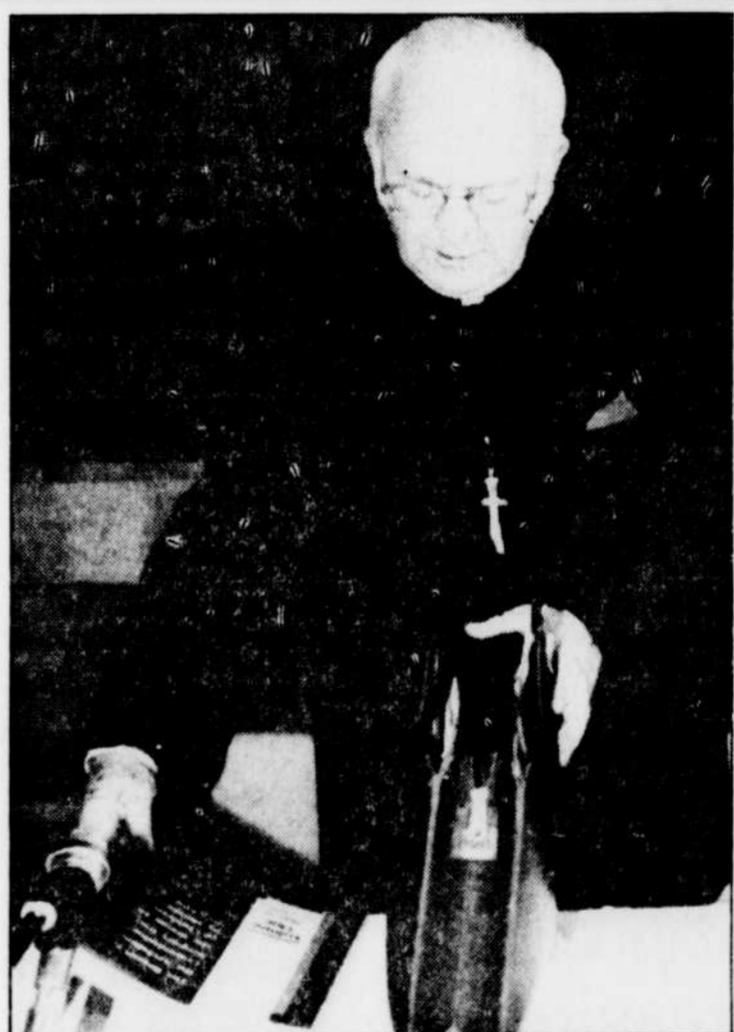
Homosexuels

La commission Winter a estimé à 30% le nombre d'homosexuels parmi les 107 prêtres de Terre-Neuve.

La commission condamne l'Église, dans cette affaire, pour avoir plutôt pris position en faveur des agresseurs, au lieu de leurs victimes, et pour n'avoir rien fait.

La commission recommande à l'Église de reconnaître sa responsabilité et de s'excuser, avant de verser des indemnités aux victimes et

Suite A-2, Scandale...



L'archevêque de Saint-Jean, Alphonsus Penney, a remis sa démission à la suite de nombreux scandales qui ont secoué l'Église terre-neuvienne.

25 \$ pour assurer son chat de gouttière

Vers la fin de l'année en cours, les Québécois pourront contracter une assurance pour couvrir les frais de vétérinaire de leur petit animal favori.

par PIERRE MARTEL
 LE SOLEIL

Depuis quelques mois, par l'entremise du courtier d'assurance Reed Stenhouse, l'assureur Lloyds offre au Canada le Pet Plan Insurance. Pour des raisons techniques, le programme ne peut pas encore être offert aux propriétaires québécois d'animaux.

« Présentement, comme la documentation de notre plan d'assurance est rédigée uniquement en langue anglaise, il faut nécessairement la traduire en français pour la commercialiser au Québec. Ce qui devrait se

Suite A-2, Chat...

Une exposition scientifique qui vous parle du Soleil, des insectes, de l'épuration des eaux... et de bien des choses encore. En tout: 14 modules et des spectacles pour vous aider à comprendre les sciences et la technologie.

Venez nous voir, les 19, 20 et 21 juillet à Drummondville
Aux Promenades de Drummondville, aux heures d'ouverture des magasins.

une initiative de la Faculté des sciences et de génie de

UNIVERSITÉ LAVAL

Une collaboration

LE SOLEIL



Suites de la première page

Bourassa...

pondre, mais dans les circonstances je préférerais faire le point demain (aujourd'hui) », a-t-il déclaré aux journalistes.

De ses propos, il ressort que les négociations débordent largement la question du terrain de golf d'Oka. « Le terrain de golf et les revendications qu'ils ont sur tout le territoire », a-t-il précisé.

M. Bourassa a cependant écarté la possibilité d'une amnistie pour le décès du caporal Marcel Lemay. Le fait que les Mohawks aient accepté de participer à l'enquête sur les circonstances de sa mort démontre qu'ils n'en font pas une condition, a-t-il souligné.

Alors que les Mohawks se disaient furieux de voir que M. Ciaccia n'était pas au rendez-vous, hier après-midi, à Oka, le ministre soutient que ce sont les Mohawks eux-mêmes qui l'avaient annulé en matinée, mais il n'était pas en mesure de dire exactement qui.

Le rôle d'Ottawa

Quant aux discussions avec Ottawa, M. Bourassa a parlé de « négociations » et de « consultations » qui devaient se poursuivre entre M. Ciaccia et le gouvernement fédéral, mais M. Ciaccia n'a rien voulu en dire.

M. Bourassa a par ailleurs rabroué son ministre des Affaires municipales, M. Yvon Picotte, selon lequel le ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Tom Siddon, était sourd, muet et aveugle s'il n'intervenait pas. « Je ne crois pas que M. Picotte ait été ministre responsable des autochtones », a-t-il lancé sèchement.

Selon le constitutionnaliste Henri Brun, de l'université Laval, la seule façon pour le Québec de forcer Ottawa à intervenir serait d'invoquer la Loi sur la défense nationale, mais cela impliquerait automatiquement l'intervention de l'armée. Si une province invoque cette loi, Ottawa doit répondre positivement. Pour prévenir d'éventuels abus, la facture est ensuite expédiée à la province.

Même si la constitution est très claire quant à la responsabilité fédérale en matière d'affaires indiennes, rien n'empêche Ottawa de considérer que l'affaire d'Oka demeure pour l'instant une affaire policière de juridiction provinciale.

Scandale...

aux membres de leurs familles.

« Nous sommes une Église pécheresse, a reconnu Mgr Penney dans un communiqué, avec des prêtres agresseurs, une direction de l'Église qui ne s'est pas rangée clairement du côté des victimes et notre communauté qui n'a pas toujours prêté foi aux victimes ou ne les a pas appuyées dans leurs souffrances.

« Nous sommes à nu. Notre colère, notre douleur, notre angoisse, notre honte et notre vulnérabilité sont exposées au monde entier.

« Encore une fois, je m'excuse et j'exprime mes sincères regrets d'avoir failli aux victimes et à leurs familles dans des moments de douleurs aiguës et de désolation.

Enquête Hughes

« J'exprime également... mes regrets pour la carence de mon leadership, de mon ministère et de mon administration. »

Mgr Penny a ajouté qu'il allait demeurer à la tête de l'archidiocèse de Saint-Jean aussi longtemps qu'il n'aura pas reçu une réponse du Vatican à sa lettre de démission.

Une autre enquête dans ce scandale d'agressions sexuelles a été faite par le juge Samuel Hughes, qui n'a conclu ses audiences publiques que récemment et qui n'a pas encore publié son rapport.

À Châteauguay, « Bourassa, le mollusque » brûlé en effigie

CHATEAUGUAY — Léger changement de scénario, hier soir, au barrage policier de la rue Saint-Jean-Baptiste, dans cette localité de la rive-sud de Montréal. Ce n'est pas un « warrior » mohawk honni qui a été pendu puis brûlé en effigie. Mais plutôt « Bourassa, le mollusque ».

par ROGER BELLEFUEILLE
LE SOLEIL et PC

Et cela sous les acclamations nourries d'une foule encore plus nombreuse que les soirs précédents venue une nouvelle fois assourir sa rancœur de plus en plus manifeste.

Rituel coutumier de cette tragédie de la rue, les barrières métalliques dressées par la police ont aussi une nouvelle fois été renversées en un genre de bravade collective. Mais sans plus.

Mais, hier soir, ce n'était plus seulement que des agents de l'escouade anti-émeute de la SQ qui étaient en rang d'oignons pour freiner les ardeurs.

Un contingent d'au moins 150 agents de la GRC étaient aussi cette fois au rendez-vous, visières baissées et le bâton prêt à repousser tout assaut.

Selon certaines informations officieuses, ils feraient partie d'un renfort de quelque 350 hommes, prêt à intervenir au besoin, surtout en territoire amérindien.

Quant aux Warriors de Kahnawake, ils sont besogneux comme

des castors par les temps qui courent. Ils ne cessent de renforcer leurs barricades, comme s'ils craignaient une invasion incessante.

A leurs fortifications déjà impressionnantes, ils ont ajouté, hier, en travers de la route 138 menant au pont Mercier un muret de vieux pneus et un barrage supplémentaire de quatre vieilles baignoires.

De son côté, la Chambre de commerce de Châteauguay, dans une lettre adressée à M. Alvin Morris, de la réserve de Kahnawake, demande de rencontrer un porte-parole neutre qui pourrait leur apporter des informations et transmettre leur message. Le président Paul Chamberland s'interroge sur les moyens pris par les Indiens pour revendiquer : « La solidarité, se demande-t-il, peut-elle s'exprimer d'une autre manière que de fermer une route ou un pont en utilisant des armes qui effraient et provoquent. »

Contre le racisme
L'ancien leader neo-démocrate Ed Broadbent, président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique a condamné l'action

Kmers...

réunion des « Cinq grands » sur le Cambodge et rendue publique hier par le secrétaire d'Etat James Baker, à Paris.

La décision américaine s'accompagne d'une annonce de l'ouverture d'un dialogue avec le Vietnam. Washington refusait de reconnaître le régime en place à Phnom Penh parce qu'elle le considérait comme un « laquais » du Vietnam. Toutefois, bien qu'aligné sur le Vietnam, l'actuel gouvernement cambodgien a affiché une indépendance grandissante à l'égard du gouvernement de Hanoi, surtout depuis le départ des troupes vietnamiennes l'année dernière.

Les États-Unis semblent ainsi vouloir mettre fin à une attitude qui valait à Washington, enclavé dans sa politique antivietnamienne, des difficultés au Congrès. Celui-ci reprochait notamment à l'administration de continuer à soutenir indirectement les Khmers rouges en aidant la résistance, tout en se prononçant pour un non-retour des mêmes Khmers rouges au pouvoir.

M. Baker a précisé toutefois que les États-Unis continuaient à soutenir les factions non communistes de la coalition, respectivement dirigées par le prince Sihanouk et le leader nationaliste Son Sann.

Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a qui il venait d'exposer cette position, a estimé que les deux super-puissances se rapprochaient sur la question cambodgienne. L'URSS soutient le Vietnam et le gouvernement mis en place à Phnom Penh en 1979.

« Les risques augmentent avec le temps » que les Khmers rouges reviennent, a déclaré M. Baker à la presse, en rappelant que leur règne avait été « extraordinairement tragique ».

Le dialogue avec le Vietnam n'est pas une reconnaissance du gouvernement de Hanoi avec lequel Washington n'a pas de relations diplomatiques depuis la fin de la guerre d'Indochine en 1975, a déclaré M. Baker. Il vise à persuader Hanoi d'exercer son influence sur Phnom Penh pour que soient organisées des élections libres au Cambodge.

Sur le terrain, les combats se poursuivent, et la radio des Khmers rouges a fait état lundi d'un raid à Phnom Penh même.

Les forces khmères rouges au Cambodge s'activent « à moins de 40 km de Phnom Penh », affirme le chef khmer rouge Khieu Samphan dans une interview au quotidien *Le Figaro* publiée lundi, alors que s'ouvrait à Paris la réunion informelle des cinq « grands » de l'ONU sur le Cambodge.

Interrogé sur les « pratiques condamnables » perpétuées par les Khmers Rouges entre 1975 et 1979, qui ont fait plusieurs centaines de

milliers de morts, dans le cadre d'une radicale révolution agraire qui a abouti à vider les grandes villes de leurs populations, Khieu Samphan affirme que « c'était une erreur ». Elles « ne pourront plus se renouveler pour la simple raison, estime-t-il, que nous ne serons plus seuls cette fois-ci. Il y aura quatre partis ».

De 1975 à 1982, les Khmers rouges ont occupé seul le siège du Cambodge à l'ONU, puis l'ont partagé avec le prince Sihanouk et l'ancien ministre Son Sann après la constitution d'un gouvernement de coalition entre ces trois factions hostiles au régime pro-vietnamien de Phnom Penh. Ils en constituent la composante la plus puissante.

Cette cinquième rencontre des « Cinq » se tient alors que le temps, de l'avis des observateurs, semble jouer de nouveau en faveur des Khmers rouges, très actifs sur le plan militaire alors que la situation du gouvernement de Phnom Penh s'affaiblit sur les plans économique (baisse des ressources), politique (corruption, luttes internes) et international (arrêt du soutien de l'Europe de l'Est).

Un responsable cambodgien a démenti, lundi à Phnom Penh, les affirmations des Khmers rouges qui avaient affirmé qu'un groupe armé avait attaqué, la veille, le ministère cambodgien de la Défense tuant plusieurs militaires.

Interrogé par téléphone depuis Hanoi, M. Pong Peng Cheng, ministre sans portefeuille dans le gouvernement de M. Hun Sen, a aussi démenti les affirmations des Khmers rouges selon lesquelles il aurait lui-même été arrêté par les autorités de Phnom Penh.

Chat...

faire au cours des prochains mois », d'indiquer une porte-parole du bureau montréalais de Reed Stenhouse, Mme Claudine Gibson.

Selon cette dernière, le « Pet Plan Insurance » a été très bien reçu au Canada anglais. Toutefois, invoquant des raisons de concurrence (un autre assureur offre une assurance du même type en Ontario), elle refuse de dévoiler des données relatives au programme.

Le plan d'assurance-vie offert par Reed Stenhouse couvre les petits animaux de différentes valeurs. La prime peut varier de 25 \$, pour un chat de gouttière, à 2000 \$ pour un chien d'exposition. Généralement, l'animal est assuré jusqu'à l'âge de 10 ans.

Quant au programme d'assurance-santé, pour un coût mensuel de 10 à 15 \$, il couvre les frais de vétérinaire, de pension, d'annonces classées pour retrouver un animal perdu et le versement d'un montant pouvant atteindre 500 \$ en cas de décès de l'animal avant l'âge de 10 ans.

Le programme d'assurance pour petits animaux a été développé par Lloyds en Grande-Bretagne.



Les nouveaux électroménagers Viking Eaton: des achats avantageux de jour en jour!



Lave-vaisselle Viking Eaton à encastrer

- 1. 3 niveaux de lavage
- 2. 3 cycles
- 3. Broyeur d'aliments mous
- 4. Chauffe-assiettes
- 5. Loquet de sécurité

Modèle DU201, blanc. (Ton amande, 10.00 en sus).

449⁹⁹ ch.



Cuisinière Viking Eaton 30 po avec four facile à nettoyer

- 2. Surface de cuisson à rebords
- 3. Minuterie attente-cuisson-maintien
- 4. Lèche-graisse avec couvercle
- 5. Grill variable

Modèle SE 3000, blanc. (Ton amande, 10.00 en sus).

569⁹⁹ ch.



Four à micro-ondes Viking Eaton de 0.6 pi cu.

- 3. 10 niveaux de puissance, jusqu'à 500 watts
- 4. Décongélation automatique
- 5. Mémoire de cuisson 4 phases

Modèle RE 306TC.

219⁹⁹ ch.



Réfrigérateur Viking Eaton à capacité de 17.4 pi cu.

- 5. Sans givre
- 6. Clavette pour section congélateur
- 7. Bacs à fruits et légumes
- 8. Garde-viande
- 9. Roulettes

Modèle RF 1701, blanc. (Ton amande ou avec charnières à gauche, 10.00 en sus).

799⁹⁹ ch.



Congélateur Viking Eaton de 7.5 pi cu

- 4. Peut contenir jusqu'à 26.3 lb
- 5. Un panier
- 6. Thermostat

Modèle FC0700, blanc.

319⁹⁹ ch.

EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada

Menace des compagnies de bière Une loi américaine pourrait coûter cher au sport professionnel

WASHINGTON (AFP) — L'industrie américaine de la bière a annoncé hier qu'elle pourrait arrêter de parrainer les principaux sports aux États-Unis si la loi exigeant que les cannettes de bière portent des mentions préventives en matière de santé était étendue à la publicité pour cette boisson.

Jusqu'ici la loi exigeait que tout emballage d'alcool porte au moins une mention sur les dangers pour la santé de sa consommation. La nouvelle proposition, actuellement discutée au Congrès, prévoit que toute publicité pour l'alcool devrait également faire figurer cette mention.

Le président de l'Institut américain de la bière, M. James Sanders, a lancé un avertissement en estimant que si cette loi entrait en vigueur, les compagnies productrices de bières ne financeraient plus les événements sportifs — où les publicités figurent en abondance — ni leur retransmission télévisée.

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K 7J6

Service aux abonnés 647-3333

Annonces classées 647-3311

Carrières et Professions 647-3270

Publicité Détaillants 647-3435

Publicité Générale 647-3266

Rédaction 647-3394

Promotion 647-3342

Renseignements 647-3233

6/49
10-12-18-39-43-49
(complémentaire)
40
EXTRA
824075

LA QUOTIDIENNE
tirage du 18-07-1990
3-9-6
2-2-6-5

La région compte 28 770 autos de plus qu'il y a 5 ans

Au cours des cinq dernières années, la région de Québec a connu une augmentation de 28 770 automobiles. Placés pare-chocs à pare-chocs, ces véhicules créeraient un embouteillage monstre sur plus de 123 kilomètres.

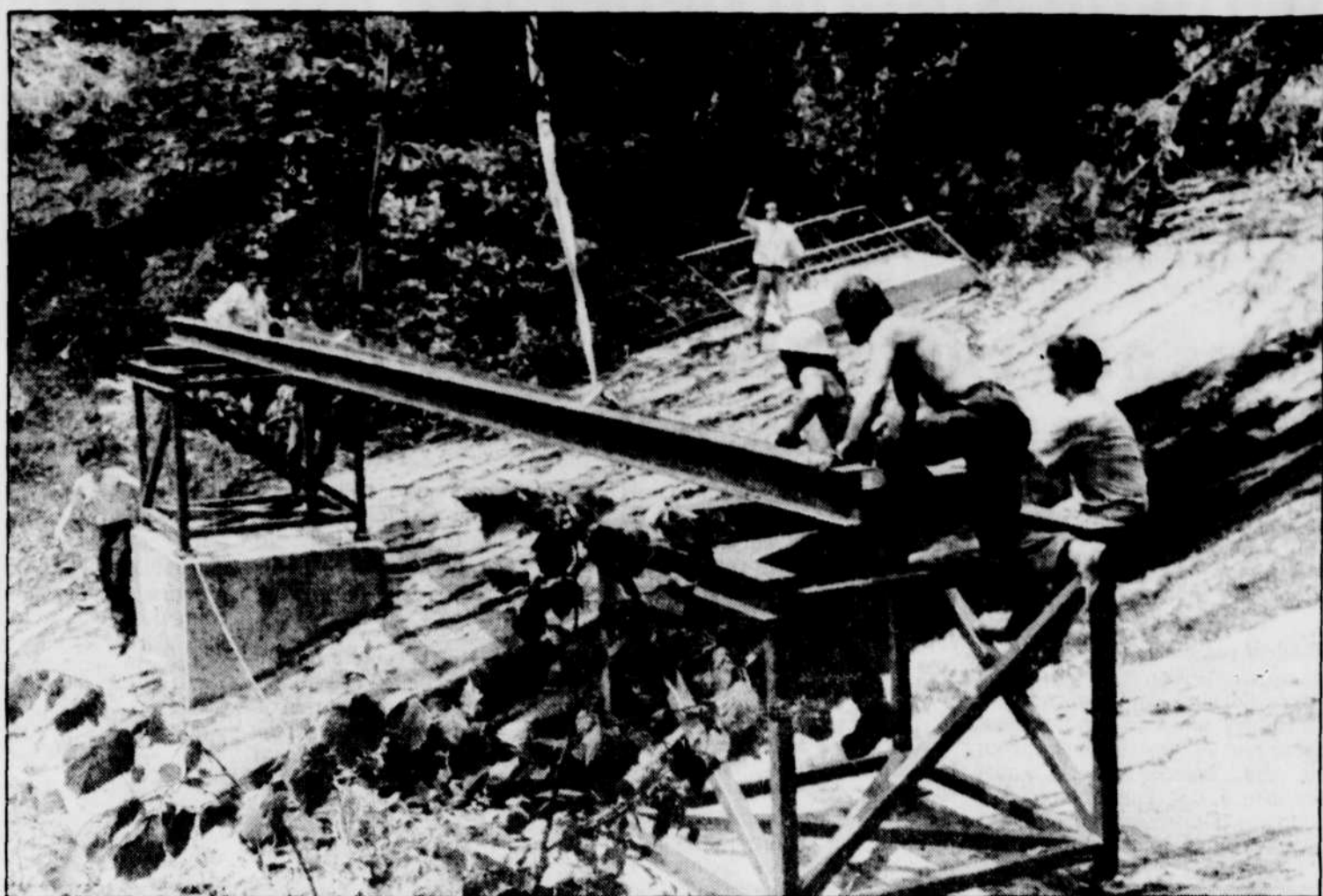
par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

C'est ce qui se dégage des statistiques compilées par LE SOLEIL à partir des plus récentes données fournies par la Régie de l'assurance automobile du Québec (RAAQ).

Ainsi, de 1985 à 1989, le nombre de véhicules de promenade est passé de 232 176 à 260 946 dans la région 03, soit une augmentation moyenne de 7192 automobiles annuellement. Si ces 260 946 propriétaires de véhicules prenaient la route en même temps, l'embouteillage s'étendrait sur 1122 kilomètres, c'est-à-dire jusqu'à la « ville de l'automobile », Detroit, au Michigan.

Et encore ne s'agit-il, faut-il le rappeler, que d'automobiles. Les chiffres de la RAAQ indiquent que le nombre total de véhicules toutes catégories (autos, camions, motocyclettes) atteignait 347 949 l'an dernier, une hausse de 11 038 comparativement à 1988. Toujours en conservant une longueur moyenne de 4,3 m par véhicule, on en arrive à un embouteillage d'une longueur de près de 1500 kilomètres! Trois fois le trajet Québec-Montreal aller-retour.

Peut-on encore s'étonner maintenant que les ponts soient congestionnés... ou que les autobus de la CTCUQ soient vides?



Un puissant hélicoptère a été nécessaire hier pour installer un pont à structure d'acier au-dessus du canyon de la Saint-Charles, à quelques centaines de mètres en aval des chutes.

Un pont sur la St-Charles complète le parc du canyon

« Kabir Kouba » veut dire en langue huronne « la où le serpent se perd ». C'est aussi le nom des célèbres chutes qui, à Loretteville, interrompent brutalement le cours tortueux de la rivière Saint-Charles pour offrir aux amoureux de la nature un spectacle éblouissant par sa beauté et son charme.

par THIERNÉ DIALLO
LE SOLEIL

Il y a trois ans, les autorités municipales, en collaboration avec le gouvernement fédéral et l'entreprise privée, lançaient un vaste programme d'aménagement des berges du cours d'eau pour en faciliter l'accès aux visiteurs locaux et étrangers.

L'inauguration du parc de la Falaise, long de 1,5 km, devait constituer en 1988 la véritable première réalisation de ce programme. Depuis, de nombreux visiteurs ont pu admirer, non seulement les chutes, mais aussi l'un des canyons les plus beaux de la région immédiate de Québec avec ses 43 mètres de profondeur.

Hier, les responsables du programme ont rehaussé le

spectacle naturel d'un autre, bien temporel celui-là, lorsqu'ils ont mis à contribution un puissant hélicoptère appartenant à la compagnie Heli-Max de Trois-Rivières pour installer un pont à structure d'acier au-dessus du canyon.

En fait, l'appareil, muni d'une longue corde d'acier, a simplement transporté une à une les principales pièces de la structure, qui avaient été déposées dans un terrain de baseball voisin, jusqu'à l'endroit choisi par les ingénieurs pour la construction du pont, à quelques centaines de mètres en aval des chutes.

L'opération, qui s'est déroulée par temps couvert, mais heureusement calme, a duré un peu plus d'une heure. « Il nous aurait été impossible de procéder autrement que par hélicoptère, vu la profon-

deur de la gorge », a déclaré M. Jean Robert, le porte-parole de la Société pour l'aménagement et l'utilisation rationnelle des espaces verts (SAUREV), l'entreprise chargée de la planification et du suivi du projet. Il a souligné que certaines pièces pouvaient peser jusqu'à 360 kilogrammes.

Quoi qu'il en soit, ce nouvel aménagement permettra aux visiteurs de passer facilement de la rive gauche de la rivière (parc de la Falaise) à la rive droite pour ensuite se rendre jusqu'au pied des chutes, hautes de 91 mètres, en empruntant un nouveau sentier en voie d'aménagement. « Si tout va bien, les travaux devraient être terminés en septembre », a indiqué un autre responsable de SAUREV. Il a toutefois ajouté que la signalisation dans les sentiers ne sera prête que l'an prochain.

L'installation de panneaux de signalisation est d'autant plus indispensable que le site est très escarpé et dangereusement glissant par endroits. Un employé de SAUREV y avait d'ailleurs perdu pied l'an

passé, vers la fin juin, et avait été emporté par les eaux froides de la rivière sur une distance de 16 mètres. Heureusement, il avait été repêché à temps et n'avait souffert que d'hypothermie.

« Nous assistons aujourd'hui à la dernière phase du programme d'aménagement des berges de la Saint-Charles, mais nous nourrissons d'autres projets pour faire du site l'un des plus importants de la région de Québec sur le plan touristique », a déclaré, peu avant le début de « l'opération hélicoptère », le maire de Loretteville, M. Denis Giguère. Il s'est cependant refusé à toute autre précision.

L'aménagement de sentiers pédestres et de belvédères, ainsi que la construction d'escaliers et la plantation d'arbres dans ce site va occasionner, en trois ans, des dépenses totales de 681 834 \$. Conformément à son programme d'aide à l'emploi, le gouvernement fédéral a fourni la somme de 541 709 \$, laissant 140 125 \$ à la charge de la ville de Loretteville.

Charlevoix La manif contre Mulroney est injustifiée (Guy)

Le représentant du premier ministre Brian Mulroney dans le comté de Charlevoix, M. Gérard Guy, comprend mal pourquoi les travailleurs de la câblerie de Reynolds à Rivière-Malbaie organisent une manifestation populaire lors de la visite de M. Mulroney dans Charlevoix le 29 juillet.

par DENIS GAUTHIER
collaborateur spécial

« Leur dossier chemine normalement. Il y a des délais, mais je ne pense pas que nous puissions être mis en cause. Nous avons effectué le boulot », soutient-il. Les travailleurs voient poindre une menace de fermeture temporaire dès septembre. « M. Mulroney a beau être premier ministre du Canada, il n'a aucun contrôle sur Hydro-Québec ». La société d'Etat est le plus gros client de l'usine et les commandes tardent à arriver.

Avec les adjoints de M. Mulroney, on envisage une étude sur la diversification de la production.



Gérard Guy - Rome ne s'est pas construite en un jour.

M. Guy indique que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie serait prêt à financer l'étude à la condition que la compagnie y soit disposée.

Les organisateurs de la manifestation font circuler une pétition dans laquelle ils font référence aux deux autres grosses entreprises de la région : Donohue et La ferme de la poulette grise. « Dans le premier cas, on a effectué le travail qu'on nous a demandé et dans le deuxième, la direction et les travailleurs nous disent qu'ils n'ont besoin de rien », précise M. Guy.

La pétition fait également état d'une régression du secteur touristique. « Les représentants de cette industrie me disent qu'ils connaissent une excellente saison », glisse-t-il en ne cachant pas sa déception.

M. Guy énumère des dossiers qui ont abouti le Musée de Charlevoix dont la construction achève, le Centre d'exposition de Baie-Saint-Paul qui, comme la Maison des écrivains de Petite-Rivière, vient d'être annoncée. « Le parc marin est en voie de réalisation et d'autres dossiers aboutiront prochainement », ajoute-t-il.

La venue de Brian Mulroney dans Charlevoix a suscité beaucoup d'attentes. M. Guy en convient. Mais il fait observer que son patron a été élu il y a à peine 20 mois et qu'il faut du temps pour régler certains dossiers. « D'autant plus que dans bien des cas on est parti de rien. Rome ne s'est pas construite en un jour », conclut-il.



La ville de Cap-Rouge a commencé à faire parvenir à ses résidents des autocollants portant l'inscription : « Pas de circulaires, pas de journaux ».

Le résident de Cap-Rouge ne reçoit de la publicité que s'il veut bien

Dorénavant les résidents de Cap-Rouge auront une chance que les citoyens des autres villes leur enverront sans doute, soit de refuser qu'on laisse quelque publicité que ce soit dans leur boîte aux lettres ou dans des sacs de plastique accrochés à leur poignée de porte.

LE SOLEIL

Le conseil municipal a récemment adopté un règlement interdisant de distribuer des circulaires dans les lieux privés arborant l'avis : « Pas de circulaires, pas de journaux » ou toute autre mention indiquant le désir du locataire ou du propriétaire des lieux.

La ville a d'ailleurs commencé à faire parvenir à ses résidents des autocollants portant l'inscription : « Pas de circulaires, pas de journaux » et un symbole indiquant que la distribution de publicité est interdite. Ces autocollants peuvent être appliqués sur les boîtes aux lettres et les portes des résidences.

Le même règlement interdit de plus la distribution de circulaires sur ou dans des véhicules de même qu'aux portes d'édifices publics ou inoccupés. Pour ce qui est des résidences dont les propriétaires et locataires désirent quand même recevoir cette publicité, la distribution doit se faire de main à main ou dans des sacs de plastique accrochés aux poignées de portes extérieures.

Toute distribution est interdite après 21 h et du vendredi midi au dimanche midi. Le distributeur doit obtenir un permis de la ville qui exige certaines informations sur les véhicules utilisés et les employés du distributeur.

Toute infraction au nouveau règlement entraîne une amende de 200 \$ la première fois et une de 300 \$ la deuxième fois. Le règlement ne s'applique pas aux imprimés concernant une élection ou une consultation populaire.



Faucons aux Palissades

Sept jeunes faucons pèlerins, âgés de 33 jours, sont arrivés hier au centre éducatif forestier des Palissades, à Saint-Siméon de Charlevoix, où ils seront mis dans une cage à même une paroi rocheuse haute de 120 mètres. D'ici une dizaine de jours, ces oiseaux dont l'espèce est menacée devraient procéder à leur vol inaugural aux dires des biologistes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Sur la photo, le technicien Réginald Quellet explique aux curieux l'opération en cours.

Fermeture du centre de traitement des boues usées à Cap-Santé

CAP-SANTÉ — Sous la pression des citoyens, la MRC de Portneuf a décidé, hier, à Cap-Santé, de fermer le seul centre de traitement des boues de fosses septiques dans la région.

par DOMINIC HARDY
LE SOLEIL

Il s'agit d'un centre expérimental de transformation des boues septiques en engrais d'une capacité de 500 000 gallons. Mais les espoirs n'auront duré qu'à peine plus d'un mois car les résidents de Saint-Bas le se plaignent d'être incommodés par les odeurs.

Appuyés par leur conseil municipal, une soixantaine d'entre eux ont demandé à la MRC de Portneuf de mettre un terme, le 31 août, à la seule expérience du genre dans la région de

Québec.

Selon le préfet de la MRC, Paul-Eugène Drolet, la MRC n'a pas le pouvoir d'imposer un tel centre contre la volonté des citoyens. La MRC a donc décidé d'entreprendre une étude afin de choisir un autre emplacement.

La porte-parole du comité de citoyens, Mme Johanne Leblond, a dit qu'il n'était pas question d'accepter un centre de traitement aussi près des habitations même si une solution au problème des odeurs aurait été trouvée en raison des risques de contamination.

Présumé voleur arrêté

QUÉBEC — Un homme de 20 ans, de Québec, a été arrêté vers 5 h hier, non loin des rues Saint-François et Sainte-Catherine, dans le quartier Saint-Sauveur. Il venait de perpétrer un vol dans une résidence de la 5e Avenue, à Québec. Le malfaiteur a pénétré dans la maison en forçant une moustiquaire : il s'est emparé d'un vidéo, d'argent et de cassettes, et a saisi les clés d'un Jeep, avant de prendre la fuite avec ce véhicule. Le propriétaire a été réveillé au son du démarrage : il a immédiatement alerté les policiers, qui ont rattrapé le secteur. L'individu, bien connu des policiers, a comparu hier sous des accusations de vol dans une résidence et de vol de véhicule.

OKA: LA GUERRE DES BARRICADES

L'intervention de Siddon dépendra du rapport de Ciaccia

OTTAWA (d'après PC) — Le ministre fédéral des Affaires indiennes, Tom Siddon, attend avec impatience le rapport que son homologue québécois, John Ciaccia, doit rendre public aujourd'hui et c'est à ce moment-là qu'il décidera s'il doit finalement intervenir dans les négociations avec les Mohawks.

« Le ministre Siddon, a indiqué hier son porte-parole Mark Hud-

son, prendra connaissance du rapport que M. Ciaccia doit présenter (aujourd'hui) sur ses négociations

avec les Mohawks et ensuite il prendra les décisions qui s'imposeront. »

Cependant, dans un document d'information, le ministre a tenu à rappeler que les négociations entre son ministère et les Mohawks d'Oka se poursuivraient toujours si le chef George Martin et le con-

seil de bande n'avaient pas demandé expressément l'interruption des négociations le 6 mars.

Le ministre Siddon a précisé qu'effectivement les partis s'étaient entendus au mois de septembre 1989.

Le document explique que n'eût été l'élection du chef George

Martin, qui a succédé au chef Clarence Simon, un participant aux négociations, l'entente de principe aurait probablement été acceptée.

Avec le retrait du nouveau chef de la table, les autorités municipales d'Oka ont décidé de retirer le moratoire consenti durant les négociations concernant l'agrandissement du terrain de golf sur les terres contestées par les représentants mohawks.

Malgré ce contretemps inattendu, cependant, le ministère fédéral n'a pas pour autant lancé la serviette et a demandé au négociateur fédéral, M. Yves Desilet, de continuer de rencontrer les membres du Conseil de bande de Kanesatake et les élus municipaux d'Oka pour les inciter à reprendre les négociations et au cours des 30 derniers jours, le ministre des Affaires indiennes, M. Siddon, a personnellement rencontré les représentants du village et du conseil de bande ainsi que son homologue québécois, M. John Ciaccia.

À la suite de ces rencontres, M. Siddon a demandé aux représentants mohawks de lui faire part

par écrit de leurs inquiétudes et des solutions qu'ils envisageaient, mais entre-temps la municipalité d'Oka a demandé une injonction, que la cour supérieure lui a accordée, ordonnant aux Mohawks de lever les barricades installées le 10 mars.

Lorsque la Sûreté du Québec a répondu à l'appel des dirigeants municipaux d'Oka de forcer le blocus, selon le document du ministère, le gouvernement fédéral a été forcé d'abandonner les négociations directes avec les Mohawks.

« Dans les limites de mon autorité, a indiqué M. Siddon dans un communiqué, j'ai donné mon appui total à M. Ciaccia dans ses efforts de résolution des questions territoriales à Oka. »

Dans le climat actuel, M. Siddon continue de croire qu'il est préférable qu'il ne s'implique pas dans le processus de négociation. « Les parties en cause à Oka doivent prendre des décisions responsables, a-t-il poursuivi, pour permettre au processus de négociation de reprendre. »

Manif d'Indiens américains devant l'ONU à New York et notre ambassade à Washington

WASHINGTON — Des autochtones américains ont manifesté hier devant l'ambassade du Canada à Washington et l'immeuble des Nations unies à New York en appui à leurs confrères Mohawks de la réserve d'Oka, assiégés depuis une semaine par les forces de l'ordre.

par MAURICE GIRARD
de la Presse canadienne

Pour les premières nations américaines, les événements de Châteauguay rappellent le douloureux souvenir de Wounded Knee, réserve du Dakota du Sud ou un

incident semblable a fait en 1973 quatre morts. Comme à Oka, l'enjeu portait sur l'emplacement d'un cimetière, considéré comme lieu sacré par les Amérindiens, qu'on ne peut déplacer pour la seule jouissance des golfeurs ou des touristes, a-t-on soutenu hier.

« Les autochtones de toutes les

tribus américaines suivent de près les développements au Québec. Si les policiers se livrent à un carnage, les répercussions vont être tellement graves que vous n'en croirez pas vos yeux », a prévenu M. John Dacajewiah Hill, porte-parole du American Indian Movement et membre de la Confédération des six nations.

Avec une poignée de partisans regroupés devant l'ambassade canadienne, M. Hill a manifesté sous les regards indifférents des passants, sur l'heure du midi, dénonçant avec force épithètes et fleurs de rhétorique ce qu'au bas mot il considère comme les exactions de la société blanche contre les premiers habitants du continent.

Au nombre des contestataires brandissant des pancartes en faveur des droits territoriaux des Amérindiens se trouvait une Américaine d'origine française, Mme Françoise Portée, membre du Comité de soutien aux peuples autochtones. « Les Québécois de-

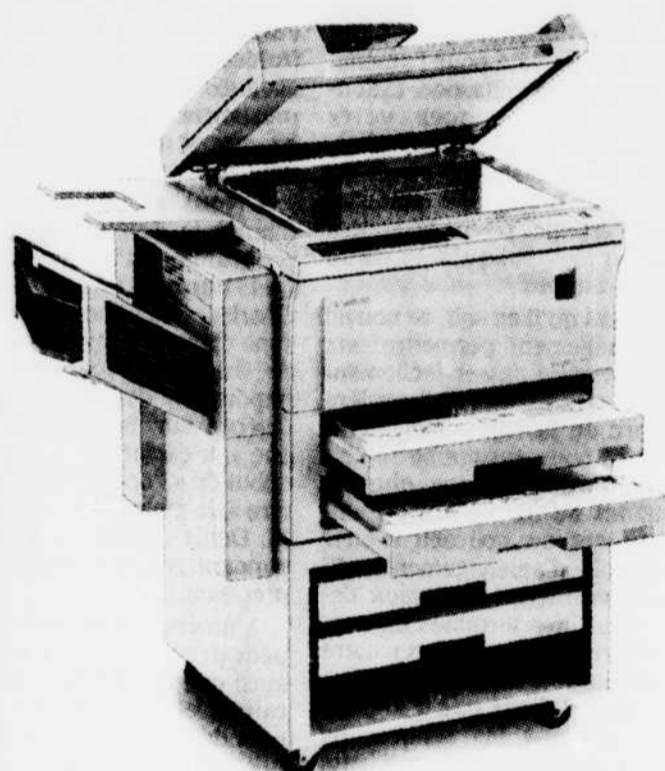
vraient comprendre même plus que les autres Canadiens ce que ça veut dire une nation indépendante », a-t-elle commenté dans une allusion aux exigences politiques du Québec.

Pour M. Hill, la rumeur de l'intervention prochaine des forces de l'ordre fédérales n'avait rien de rassurant. Au contraire. « Si vos policiers fédéraux ressemblent aux nôtres, il faudra vous souvenir de Wounded Knee. »

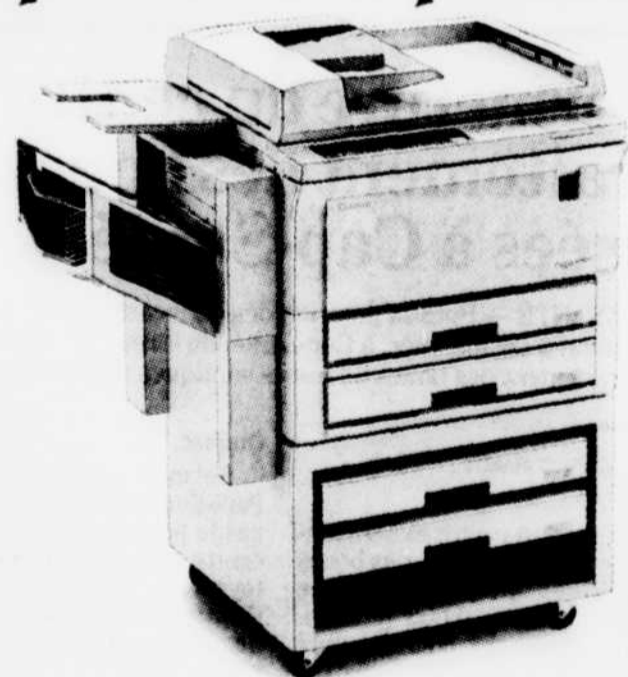
Selon le porte-parole du American Indian Movement, le gouvernement des États-Unis « n'a encore rien fait pour condamner les auteurs des meurtres commis par le FBI à Wounded Knee ». C'est pourquoi, le siège d'Oka est considéré par plusieurs comme une autre étape dans la lutte que les autochtones livrent partout en Amérique du Nord pour la reconnaissance de leurs droits. Ils entendent continuer de manifester jusqu'à ce que les policiers québécois lèvent le siège d'Oka.

1000 \$ pour un Mohawk, mort ou vif

WINNIPEG (d'après PC) — Des chefs indiens réclament une enquête de la Commission des droits de la personne du Manitoba au sujet d'une affiche offrant une récompense de 1000 \$ pour un Mohawk, mort ou vif. « C'est intolérable et devrait être interdit », estime le chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, Phil Fontaine. L'affiche en cause se trouvait dans un commerce de beignets de Selkirk, au Manitoba. Elle utilisait une photo d'un guerrier Mohawk d'Oka, tirée d'un journal. Selon la propriétaire du magasin, Mary Davies, le poster a été apposé dans son commerce par un de ses employés, un métis.



Le nouveau NP2020 de Canon:
pour reproduire et produire aussi.



Votre volume de reproduction se situe entre les niveaux moyen et faible, et vous cherchez un copieur pratique à cadence rapide, doté de nombreuses possibilités de reproduction. Ne cherchez plus! Voici le nouveau NP2020 de Canon, le seul copieur de sa catégorie qui offre deux cassettes à chargement frontal permettant l'économie d'espace. Les deux cassettes contiennent chacune 250 feuilles et permettent de changer le format du papier sans changer de cassette. Un boîtier à papier optionnel de 1000 feuilles réduit le remplissage au strict minimum.

Un alimenteur automatique de documents, fourni en option, permet



de reproduire plus vite des rapports et des présentations multipages, ajoutant un atout précieux au NP2020. D'autres options sont proposées, y compris les trieuses 10 ou 20 casiers, un choix de toner en quatre couleurs et un système de gestion complète des copies. Grâce à sa cadence de 20 copies-minute, le NP2020 est idéal pour les petites entreprises ou les services internes des grandes sociétés.

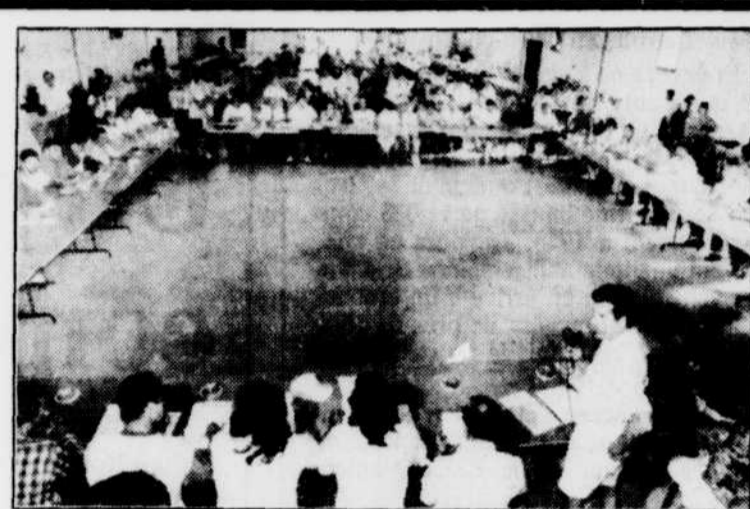
Le NP2020 offre lui aussi une qualité exceptionnelle, une performance et une fiabilité hors pair. Il constitue une nouvelle addition très intéressante dans la gamme des copieurs Canon à faible tirage. Communiquez dès maintenant avec un de nos représentants qui s'empressera de vous offrir une démonstration.

Canon

Le Canada copie sur Canon.

OE Inc.

2025, rue Lavoisier, Ste Foy (418) 687-5630



Réunion des chefs

La centaine de chefs sont arrivés hier à Châteauguay. Selon Konrad Sioui, chef québécois de l'Assemblée des premières nations, tous ces chefs et les autres qui sont arrivés au cours des prochaines heures vont à nouveau se réunir aujourd'hui « et peut-être demain ». Le chef Norton a déclaré de son côté qu'Ottawa « doit bouger, faire un effort sincère pour aider à faire reconnaître nos droits territoriaux et arborigènes. » Si 11 hommes réunis ensemble sont prêts à déclarer qu'il existe une société distincte, c'est insensé que du même souffle ils ignorent les autochtones.

RÉSULTATS
Loto-Québec

Tirage du 90/07/18

Vous pouvez miser jusqu'à 21 n les sorts de tirages

| | | | | |
|----|----|----|----|----|
| 4 | 6 | 8 | 10 | 15 |
| 20 | 28 | 29 | 31 | 32 |
| 36 | 38 | 47 | 50 | 53 |
| 55 | 62 | 63 | 65 | 68 |

Prochain tirage:
90/07/20

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ESPRIT

2 POUR 1
sur toute la
marchandise en
magasin

boutique

LE TEMPS inc.

Pour toute la famille

Carrefour
Charlesbourg
623-4642

Place Fleur de Lys
524-8655

Galerias de la Capitale
623-1923

Place de la Cité
652-7088

OKA: LA GUERRE DES BARRICADES

La SQ arrive en renfort à Châteauguay

CHATEAUGUAY — Rien n'indique une levée prochaine de l'état de siège dans cette municipalité de la rive-sud de Montréal. La ville a demandé et obtenu du premier ministre Bourassa des renforts de la SQ pour soulager ses propres effectifs policiers littéralement à bout de souffle.

par ROGER BELLEFEUILLE
envoyé spécial du SOLEIL

Le maire Jean-Bosco Bourcier a communiqué, hier, cette information, en conférence de presse, quelques minutes après celle tenue à Québec par M. Bourassa et son ministre délégué aux Affaires autochtones, M. John Ciaccia.

Un message gouvernemental tardif, aucunement de nature à faire briller une lueur d'espoir à cette population littéralement prise en otage depuis un semaine par le blocage du pont Mercier par les Warriors retranchés de la réserve de Kahnawake.

Dans un message modéré pour

ne pas jeter plus d'huile sur le feu, le maire Bourcier a invoqué la fatigue croissante de son corps policier à l'appui de sa requête et la nécessité de continuer à assurer la protection de personnes et des biens de sa localité tricentenaire de quelque 38 000 habitants.

Des effectifs d'une cinquantaine de policiers qui doivent se taper de 18 à 20 heures par jour, a précisé le premier magistrat.

Les ressources de la ville, a-t-il souligné, ne peuvent pas faire face plus longtemps à une telle demande.

Il n'a pas pu préciser combien d'agents de la SQ seraient nécessaires pour donner un répit à ses propres effectifs. Ces modalités

sont l'objet de discussion de la part des états-majors des deux corps respectifs.

Pour l'heure, un contingent de la Sûreté du Québec, dont les effectifs semblent varier d'une journée à l'autre, assure une vigile jour et nuit, derrière leur propre barricade face à celles des Mohawks situées à quelque 300 mètres plus loin sur la route 138 menant au pont Mercier.

Elevant le ton, M. Bourcier a soutenu, une nouvelle fois que sa population était d'un caractère paisible, mais il a accusé les médias d'avoir monté en épingle quelques actes de violence « isolés ». Comme d'avoir brûlé à quelques reprises l'effigie de Warriors mohawks ou le renversement de barrières métalliques dressées par la Sûreté du Québec au bout de la rue Saint-Jean-Baptiste. Un lieu de rassemblement populaire de quelques milliers de badauds chaque soir.

Des incidents qu'il a imputés à une poignée d'agitateurs, dont certains « viennent de l'extérieur de la ville. »

Toutefois, le premier magistrat a dit préférer que cet endroit bien circonscrit serve d'exutoire à la grogne populaire, plutôt que de voir des vitrines brisées par frustration un peu partout dans la ville.

Il a par ailleurs qualifié de « bonne idée » celle avancée par le premier ministre, hier, à l'effet d'améliorer les services de transport en commun vers Montréal pour alléger le flot d'automobiles.

Selon M. Bourcier, les automobilistes, aigris par de longs parcours imposés chaque jour par le blocage du pont, sur des routes rurales périphériques sinueuses et étroites, ont les nerfs de plus en plus à fleur de peau.

Ces modalités, qui seront annoncées par le ministre des Transports — comme l'utilisation de trains de banlieue et l'aménagement de parcs d'autos — mais des mesures, n'empêche, qui ne laissent présager aucun règlement imminent de ce conflit qui rend l'humeur des Châteauguais de plus en plus volatile.

Il s'est dit assuré que des deux côtés des barricades, la volonté existe, comme dans le passé, de poursuivre « les excellentes relations ».

Sans trop insister sur la question, il a laissé entendre que du côté de Kahnawake, les « véritables leaders » devraient être mieux identifiés, afin de savoir, qui du conseil élu dans le cadre de la loi sur les Affaires indiennes ou de la Longhouse traditionnelle a le pouvoir de décider.

Exigences des autochtones pour le règlement du conflit

KAHNAWAKE (d'après PC) — Selon le chef Joe Norton de Kahnawake, le fait que le gouvernement Bourassa envisage le transport des citoyens par le pont Champlain signifie « qu'il se prépare pour un long siège. »

M. Norton et plus d'une centaine de chefs autochtones venus de partout au pays étaient réunis dans le Kateri Hall pendant la journée d'hier après quoi ils ont donné une conférence de presse.

Le porte-parole des Warriors, Don Martin, y a énuméré les conditions exigées par les autochtones pour le règlement du conflit :

— que le projet d'agrandissement du golf à Oka soit abandonné et que le titre de propriété des autochtones sur ce terrain soit reconnu « à perpétuité ».

— que tous les barrages policiers soient levés à Kanesatake et à Kahnawake et que le libre passage soit garanti à tous les autochtones.

— que 48 heures après la signature de cet accord, toutes les personnes soient autorisées à quitter Kanesatake et Kahnawake et cela sans fouille de leur personne ni de leurs biens et sans être détenues, ni photographiées et sans avoir à montrer des pièces d'identité à des policiers ou tout personnel armé.

— que toutes les autres questions dans la présente affaire, à la fois civiles et potentiellement criminelles, de même que tous les litiges relatifs à la souveraineté autochtone et aux droits territoriaux soient soumis à la cour de justice internationale de La Haye.

— que toutes les parties soient liées par les décisions de ce tribunal à la suite d'une plaidoirie juste et entière.

— que dans l'attente de la décision de la cour internationale, il y ait une suspension, un moratoire, de tout projet de développement immobilier.

Oka fait face à une plainte pour mauvaise administration

OKA (PC) — Le ministère des Affaires municipales du Québec vérifie présentement les allégations d'un citoyen d'Oka qui a déposé une plainte relativement à l'administration de cette municipalité à l'ouest de Montréal.

Cette plainte fait l'objet de multiples vérifications avant que ne soit ordonné éventuellement la tenue d'une enquête formelle, a indiqué M. Pierre Lacoursière, l'adjoint au directeur du cabinet du ministre Yvon Picotte.

Il n'a toutefois pas voulu préciser si cette plainte est reliée ou non à la situation de crise qui prévaut actuellement à la suite des revendications des Mohawks de l'endroit. Il a seulement précisé que la plainte a été déposée avant que n'éclatent les troubles que l'on connaît.

Si elle s'avère fondée, la plainte pourra être acheminée à la Commission municipale du Québec ou encore au ministre de la justice s'il s'agit par exemple d'une fraude ou de tout autre méfait de cette nature.

9999 \$

VOTRE CHOIX



Canon

Modèle E80, même spécification que le modèle E30, soit: zoom 6X motorisé, mise au point automatique, lecture directe, télécommande, avec en plus entrées audio / vidéo.

999\$



SONY

Modèle CCD-F36, la qualité SONY accessible, zoom 6X, de grand angle 9 mm à télé 54 mm, éclairage minimal 4 lux, correcteur de contre-jour, équilibre chromatique manuel, mise au point automatique à travers l'objectif, fonction d'affichage à l'écran.

999\$



HITACHI

Modèle 1300, format standard VHS, obturateur 5 vitesses, zoom motorisé 6X, lentille macro, micro antivent.

999\$



Canon H-680

Pour amateurs avertis, le modèle Canon H-680, aux grandes possibilités, image haute définition, zoom 8X, de grand angle à télé 70 mm, son stereo, télécommande, 300\$ d'accessoires inclus: lampe, trépied, valise.

2 199\$

300\$ d'accessoires INCLUS

Ne payez qu'à l'automne 90

- Sous réserve de l'approbation du service de crédit
- Ne payez que le 21 août 90, sans intérêt, ou Ter versement le 21 septembre 90



Le plus petit

La nouvelle génération de camera vidéo 8 mm, 6 SONY CCD-TR5, très petit mais aux grandes possibilités, lentille macro, zoom 6X, mise au point automatique, superposition numérique, éclairage minimal 4 lux, micro omnidirectionnel, 300\$ d'accessoires inclus: lampe, trépied, valise.

1 599\$

300\$ d'accessoires INCLUS

Autoroute de la Capitale
sortie Pierre-Bertrand Nord
840, Bouvier
2, rue St-Jean
angle Salaberry

627-0840
524-8431



La clef de sol

la vraie

vente

À 1^{er}

EST EN COURS A NOS 6 MAGASINS

AJOUTEZ 1^{er} ET DOUBLEZ VOTRE ACHAT DANS LES VÊTEMENTS HOMMES ET DAMES

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

COMPLETS

Style décontracté, choix de couleurs et de grandeurs, modèles et tissus variés

A partir de **2 pour 149⁹⁶**

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

VESTONS

TOUT COTON

Choix de couleurs et grandeurs

A partir de **2 pour 55⁹⁶**

AUTRES SPÉCIAUX DISPONIBLES NON ANNONCÉS

Tous les marchandises présentés dans les magasins.

G.H. ECHÈNE & FILS INC.

STATIONNEMENT FACILE A NOS MAGASINS

PLACE FLEUR DE LYS
1100, St-Jean-Baptiste

CANARDIERE
Centre d'achat La Capitale
1000, St-Jean-Baptiste

MONTMORENCY
1000, St-Jean-Baptiste

SAINTE-FOY
1000, St-Jean-Baptiste

PLACE LAURIER
1000, St-Jean-Baptiste

GALERIES DE LA CAPITALE
1000, St-Jean-Baptiste

OKA: LA GUERRE DES BARRICADES

Les Indiens jouissent de divers avantages

Le fédéral administre ses services aux Indiens comme s'ils étaient tous pauvres. Les Hurons du Village-des-Hurons, où 98 % de la population adulte est active sur le marché du travail, bénéficient ainsi des services accordés aux assistés sociaux : bourses d'études, lunettes et médicaments gratuits.

par MARIE CAQUETTE
LE SOLEIL

Ce système uniforme lui coûte probablement moins cher que de distinguer les gens à l'aise des pauvres parmi les Indiens, avance M. Gros-Louis, propriétaire d'une boutique d'artisanat au Village-des-Hurons. Il est le fils du colporteur Max Gros-Louis.

Le Village-des-Hurons est une petite enclave très classe moyenne dans une mer de pauvreté. L'ensemble de la population indienne du Canada vit, à plus de 90 %, sous le seuil de pauvreté. « En fait, plus les réserves sont situées loin des centres urbains, plus le taux d'inactivité et la pauvreté sont grands », selon le Huron Mario Gros-Louis.

Les Indiens du Canada ne paient traditionnellement ni impôts ni taxes sur leur réserve parce qu'ils n'ont pendant longtemps pas eu droit de vote ou de représentation au sein des parlements. Bien qu'ils en aient maintenant le droit, peu d'Indiens se prévalent de leur droit de vote de

crainte de perdre ces avantages, estime M. Gros-Louis.

Les Indiens ne paient pas d'impôts s'ils travaillent sur la réserve mais ne reçoivent pas non plus de services gouvernementaux. Il n'y a pas d'école ou de services de santé publics, pas de régime de retraite public, d'assurance-chômage ou d'allocations familiales.

Le Huron qui ne travaille pas en dehors de la réserve ne dispose pas d'une carte d'assurance-maladie. C'est sa carte d'Indien qu'il présente au comptoir d'accueil des hôpitaux québécois. Ceux-ci se font rembourser par le fédéral. L'Indien a droit gratuitement aux services équivalents à ceux offerts aux assistés sociaux.

Par contre l'Indien qui travaille en dehors de la réserve doit acquitter des impôts au provincial et au fédéral. Cet Indien bénéficiera en retour d'une carte d'assurance-maladie, d'un régime de retraite public, de l'assurance-chômage, etc. C'est le cadre de vie de 60 % des Indiens du Village-des-Hurons.

Ceux qui occupent des emplois

publics sur la réserve, tel un enseignant, un policier, une secrétaire du conseil de bande, se voient aussi soustraire l'équivalent des impôts payés par un citoyen blanc du chèque de paie émis par fédéral. « Le policier indien recevra le salaire net (les impôts déduits) du policier blanc » précise M. Gros-Louis.

Ces désavantages sont peut-être compensés par l'absence de taxes de vente, l'un des avantages les plus nets des Indiens par rapport aux Blancs. Tous les achats effectués sur la réserve sont exempts des taxes provinciale et fédérale. Mieux encore : les achats effectués en dehors de la réserve mais livrés sur la réserve en sont eux aussi exempts.

La caisse populaire du Village-des-Hurons offre encore en collaboration avec le Conseil de bande des taux d'intérêt fort avantageux pour l'achat d'une maison sur la réserve. Ces taux varient de cinq à 7 % selon l'importance de l'emprunt.

Les jeunes Indiens fréquentent beaucoup l'école privée au secondaire et leurs études universitaires sont défrayées par le fédéral qui assume aussi toutes les dépenses afférentes. Au secondaire, explique M. Gros-Louis, les écoles privées présentent tout bêtement des

facture moins élevées au Trésor fédéral que les polyvalentes provinciales.

Côté services municipaux, le conseil de bande du Village-des-Hurons n'offre pas de loisirs et maintient avec difficulté sa salle communautaire. La protection contre les incendies est assurée par la municipalité voisine de Lotteville qui engouffre de l'argent dans ce service supplémentaire. « Nous avons négligé de rajuster les taux (facturé au fédéral) pendant plusieurs années », dira le directeur-général adjoint, M. Gilles Martel.

Depuis 1985, seuls ceux dont les deux parents sont Indiens peuvent bénéficier de tous ces avantages. Tous les autres sont classés dans la catégorie 6,12, autre nom pour désigner les Métis.

Signalons qu'il a été impossible d'obtenir ces informations du service des communications du ministère des Affaires indiennes ou une porte-parole, Mme Hélène Philippe, se déclarait incapable de fournir la liste des divers avantages, fiscaux ou autres, dont jouissent les Indiens du Canada, en vertu des lois, accords et programmes conçus à leur intention. Il lui aurait fallu contacter tous les ministères pour relever les éléments pertinents aux Indiens.



Les Montagnais ont distribué hier des tracts aux automobilistes.

Sept-Îles pourrait goûter à la médecine des Amérindiens

Les Montagnais de Sept-Îles envisagent sérieusement la possibilité de bloquer des routes dans cette municipalité si jamais le conflit à Oka devait s'éterniser. Toutefois, ils attendront le dénouement de la réunion des 200 chefs de bande qui se tient à Oka avant de poser de tels gestes.

par JOËL-DENIS BELLAVANCE
LE SOLEIL

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL, hier, le chef intermédiaire de la bande Uashat mak Mani-Utenam, Georges-Henri Michel, à la suite d'une longue réunion des Montagnais.

« Nous allons suivre la directive des chefs de bande. Si on nous demande de bloquer des routes pour accentuer la pression, nous

sommes prêts à le faire » a affirmé M. Michel.

Ce dernier a toutefois précisé que les Montagnais poursuivront aujourd'hui leur manifestation « pacifique » entreprise hier devant les Galeries Montagnaises, et à laquelle quelque 200 d'entre eux ont participé afin d'appuyer la cause des Mohawks d'Oka.

Lors de cette manifestation, les Montagnais ont distribué des tracts aux automobilistes tout en portant bien hautes leurs pancartes aux slogans revendicateurs, sous les yeux de quelques policiers municipaux.

La crise à Oka dérange peu les touristes américains

Barricades à Oka, fermeture du pont Mercier, déploiement policier dans l'ouest de Montréal affectent peu l'afflux des touristes américains au Québec, mais compliquent davantage le va-et-vient d'environ 200 Mohawks qui font régulièrement la navette entre les deux pays, ont indiqué, hier, les autorités du poste frontière de Lacolle au sud de Montréal.

par LISE FOURNIER
LE SOLEIL

Selon des douaniers du poste de Lacolle, l'achalandage à la frontière est à peu près le même que l'an dernier — 3000 à 4000 véhicules par jour —, sauf qu'ils constatent, depuis la crise d'Oka, une nette diminution du va-et-vient des Amérindiens.

M. Richard Fournier, chef de la division Voyageurs au poste de Lacolle, a expliqué que le blocus sur la réserve de Kahnawake empêchait en effet quelque 200 Mohawks qui travaillent aux États-Unis de rentrer chez-eux les fins de semaine.

Il y aurait, selon lui, des centaines d'Amérindiens qui travaillent ainsi au Canada ou aux États-Unis et qui résident dans l'un ou l'autre pays. « Une situation qui complique parfois le travail des douaniers », déclare M. Fournier.

« Il faut savoir, dit-il, que le contrôle douanier se fait sur les marchandises d'où la nécessité d'établir le lieu de résidence des personnes qui passent aux frontières ». Et, selon lui, dans le cas des Amérindiens, ce n'est pas toujours facile à déterminer.

Quant au nombre d'Américains qui entrent au Québec à la frontière de Lacolle, M. Fournier l'estime à environ 9000 à 12 000 par jour. Les touristes représentent environ 20 % de ces voyageurs, mentionne-t-il.

Toujours selon des responsables aux frontières canadiennes, les touristes ne seraient pas informés de la crise d'Oka et ce malgré la publicité que les médias en ont fait. Pourtant des rumeurs veulent qu'un quotidien de New York aurait titré, il y a quelques jours : « Bridges closed to Montreal ». Mais ce type d'informations n'inquiètent pas pour autant au ministère du Tourisme.

Joint au téléphone, l'attaché politique du ministre du Tourisme, M. André Maheux, a toutefois mentionné au SOLEIL qu'il suivait la situation de très près. « S'il y a des correctifs à apporter aux informations des médias, nous allons procéder », a-t-il dit. Mais pour l'instant, M. Maheux juge qu'il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de la crise d'Oka sur le tourisme tout en admettant que, pour les gens de la rive-sud de Montréal, c'est une situation très difficile.

êtes-vous acheteur?

...d'une chaîne stéréo avec télécommande



Ce formidable stéréo saura satisfaire les mélomanes les plus exigeants en repondant à tout point de vue, aux impératifs de la musique actuelle. L'ensemble comprend un récepteur digital MA/FM d'une puissance totale de 100 watts avec une possibilité de présélection pour 40 stations en MA/FM, un lecteur de disques compacts à tête de lecture laser, à trois faisceaux, un lecteur double à cassettes permettant la copie de bande avec démarrage synchrone, une paire d'enceintes Tannoy 2 voies, de conception anglaise et d'une puissance de 100 watts pour un réalisme sonore vraiment surprenant, le tout actionné par une télécommande numérique, à l'exception du magnétophone.

999⁹⁵

...d'un téléviseur couleur 14" à télécommande

seulement
339⁹⁵

Téléviseur télécommandé, procurant une image de haute qualité, minuterie, autoprogrammation des canaux, affichage de toutes les fonctions à l'écran, y compris l'heure, capacité de télédistribution 147 canaux.



Réglez le solde en
JANVIER 91
SANS INTÉRÊT - AUCUNS FRAIS



SERVICE APRÈS-VENTE 683-3471 ET
1-800-463-7215
LIVRAISON GRATUITE

CONDITIONS GÉNÉRALES: Sujet à l'approbation du service du crédit. Ces conditions sont valides avec tout achat d'un minimum de 400\$. Reçus à l'achat, un dépôt de 10% ainsi que le paiement de la taxe de vente si applicable. Effectuez le paiement entier du solde de votre achat le 10 janvier 1991.

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI, MARDI ET MERCREDI, 9 H À 17 H 30; JEUDI ET VENDREDI, 9 H À 21 H; SAMEDI, 9 H À 17 H.

VANIER
100, rue Chabot
à proximité des Halles Fleur de Lys
683-9600

SAINTÉ-FOY
2635, boul. Hochelaga
Place de la Cité
657-6902

CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
Carrefour Charlesbourg
627-3073

BEAUPORT
4175, boul. Sainte-Anne
voisin Quincailerie Nap. Boily
667-7851

LÉVIS-LAUZON
300, côte du Passage
Galeries Chagnon
835-0606

Présidence de la commission sur l'avenir du Québec Béland a déjà de trop lourdes responsabilités (Bourassa)

Avec les lourdes responsabilités qu'il assume au Mouvement Desjardins, le premier ministre Bourassa estime que M. Claude Béland n'aurait pas la disponibilité nécessaire pour présider la commission parlementaire élargie qui doit examiner, cet automne, l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

« Écoutez, j'ai rencontré M. Béland moi-même (le 28 juin). Il avait été convenu qu'à cause de ses fonctions qui sont quand même exigeantes, il pourrait siéger à la commission, mais sans être le président », a-t-il déclaré, en conférence de presse.

M. Bourassa dit voir une confirmation que M. Béland n'est pas intéressé dans le communiqué qu'il a émis en réaction aux informations publiées dans LE SOLEIL d'hier, selon lesquelles le président du Mouvement Desjardins serait disponible si on lui proposait le poste.

Dans son communiqué, M. Béland « précise » qu'il ne s'est pas porté volontaire, comme le suggé-

rait le titre coiffant l'article, mais il ne dit nulle part qu'il n'est pas intéressé au poste ou que ses obligations professionnelles l'obligeraient à refuser s'il lui était offert.

M. Béland a simplement indiqué qu'il subissait depuis quelques semaines les pressions de plusieurs organismes socio-professionnels du Québec pour qu'il participe à une éventuelle commission et « qu'il appartenait, dans le respect de la démocratie, au premier ministre du Québec et au chef de l'opposition de choisir les membres qui composeront cette table d'échange, ainsi que son président ou sa présidente ».

Pour mettre les choses au clair, LE SOLEIL a demandé à parler au président du Mouvement Desjardins, mais son attaché de presse, M. Daniel Roussel, a déclaré que M. Béland n'avait aucun moment

libre de toute la journée et qu'il préférerait se limiter à son communiqué.

Le chef de cabinet du premier ministre Bourassa, M. John Parisella, s'est cependant entretenu avec lui, hier matin. M. Béland n'a pas offert ses services, mais il n'a jamais dit qu'il refuserait si on lui demandait d'assumer la présidence de la commission, a admis M. Parisella.

Impasse

Quoi qu'il en soit, M. Bourassa ne semble pas considérer que les négociations sur le choix d'un président qu'il a entreprises avec M. Jacques Parizeau sont présentes dans l'impasse, même si les deux hommes n'ont eu aucun contact direct ou indirect depuis le 10 juillet.

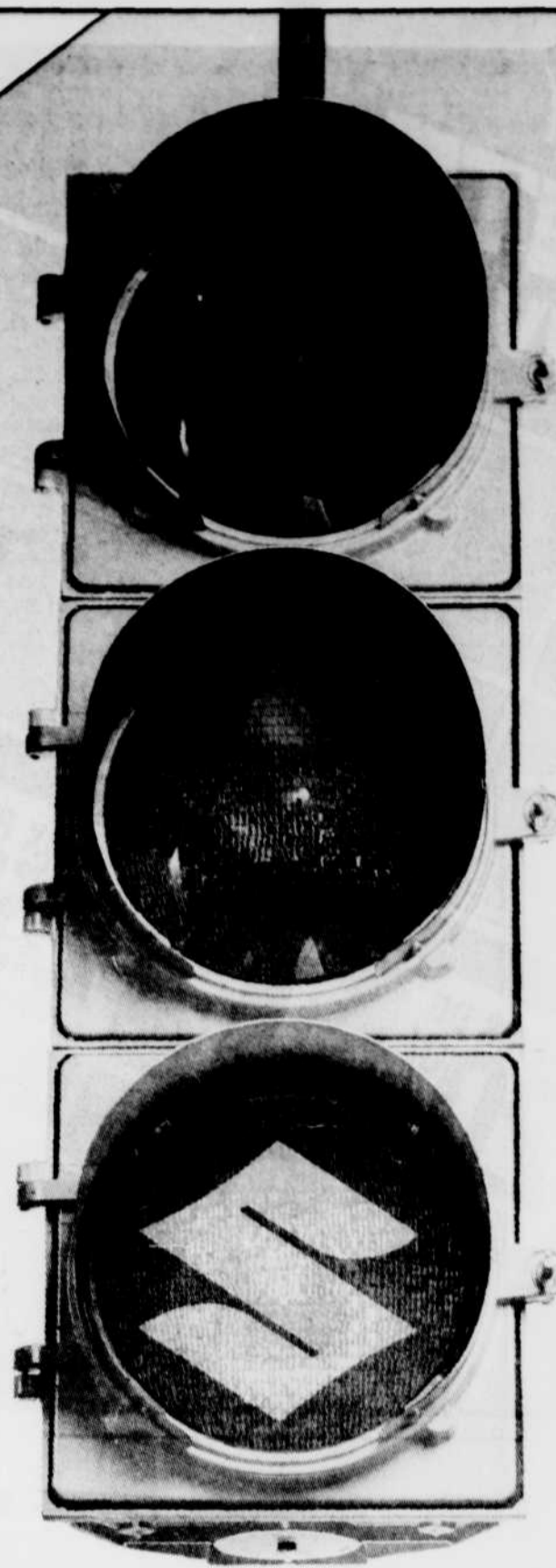
« On a convenu lorsqu'on s'est rencontré, il y a une semaine, qu'on prendrait quelques jours pour examiner différentes candidatures ou d'autres candidatures par rapport à celles qui étaient soumises et qui ne semblaient pas créer de consensus. Encore une fois, je ne veux nommer aucun nom. Donc, j'ai fait quelques démarches et je dois communiquer avec M. Parizeau dans les prochains jours pour voir si on ne peut pas s'entendre sur un nom », a-t-il expliqué.

Sauf que le chef du PQ est présentement en vacances et, à compter de la semaine prochaine, ce sera au tour de M. Bourassa à prendre quelques jours de repos. Dans l'entourage du premier ministre, on commence à évoquer la possibilité de reporter à la fin d'août l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi qui doit créer la commission.

Construction de la route reliant LG2 à Grande-Baleine 1 retardée

(PC) — Faute de directive du ministère québécois de l'Environnement, le début de la construction de la route reliant La Grande 2 à l'emplacement de la future centrale Grande-Baleine 1 est retardée au moins jusqu'au printemps, à moins d'une intervention extraordinaire du premier ministre Bourassa. Selon le calendrier présenté dans la « Proposition de plan de développement d'Hydro-Québec 1990-1992 », la société d'Etat prévoyait entreprendre la construction du premier tronçon de 240 kilomètres cet automne de manière à ce qu'il entre en service en 1992. Le projet de route, dont la maîtrise d'oeuvre sera assurée par la Société d'énergie de la baie James, prévoit non seulement la liaison de LG2 à GB1, mais aussi une bretelle de 300 km reliant GB1 au lac Bienville à l'est. L'étude d'impact que doit présenter Hydro-Québec porte aussi sur les deux aéroports compris dans le projet dont le coût global prévu s'élevait à 625 millions \$ en 1988.

JUSQU'AU
31 JUILLET!



AU FEU VERT, FONCEZ CHEZ SUZUKI ET ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1000 \$!

C'est le Super Solde FEU VERT!
Votre concessionnaire * Suzuki vous fera économiser jusqu'à 1 000 \$ sur les quelques Swift, Sidekick ou Samurai 1990 encore en inventaire.

Pourquoi attendre?

C'est l'occasion rêvée de vous offrir la qualité japonaise des Suzuki traction avant et 4x4.

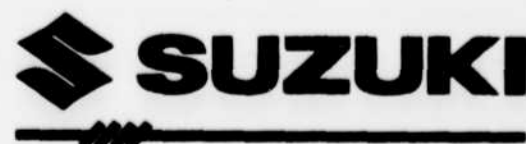
C'est aussi notre façon de vous dire: **MERCI, QUÉBEC!**

Grâce à vous, Suzuki est une des marques qui progresse le plus rapidement au Québec.



SUZUKI SWIFT BERLINE 4 PORTES SUZUKI SIDEKICK J1X SUZUKI SWIFT GT

Les modèles illustrés sont offerts avec garantie complète de 3 ans/80 000 kilomètres sans frais additionnels.



Super Solde Feu Vert!

* OFFRE VALIDE SEULEMENT AUX CONCESSIONNAIRES PARTICIPANTS

Liquidation de stores

À PARTIR
DE
2.99

P.V.C. ET ALUMINIUM

* Grand choix de couleurs
* Jusqu'à épuisement de la marchandise
* La maison BouClair se réserve le droit de limiter les quantités.

1
QUALITÉ
IMPROVABLEMENT

PLUS DE
15000
HORIZONTALS

Toutes les DRAPERIES

VOILAGES, DOUILLETES, COUVRE-LITS (en magasin)
Grand choix d'élégantes dentelles classiques,
voilages diaphanes ou à motifs, en plus gamme de tissus décoratifs assortis à une collection complète de douillettes et couvre-lits
SALETIX-PRIDE OF PARIS - ANTEX - PARO (sur commande)

20% à 30%

BOUCLAIR DÉCORATION
stores, couvre-lits, draperies, tissus décoratifs
ESTIMATION ET SERVICE À DOMICILE **GRATUIT**

VERTICAUX BOUCLAIR

en PVC 2 po et 3 1/2 po
Choix de 3 styles: unis et gaufrés avec ou sans rayures contrastantes
Offerts en 24 couleurs

Prêt en **48h**
grandeurs régulières

Nous fabriquons
SUR PLACE
STORES VERTICAUX
à la maison BouClair
de Beauport

TOUTES LES DOUILLETES (en magasin)

Douillettes et ensembles de douillettes en percale, en chintz uni ou imprimé mode et à motifs pour enfant.

Prix courant jusqu'à 289,99
PRIX SPÉCIAL À PARTIR DE 48,99

20 à 50%

Tous les ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN

- Tous les rideaux de douche
- Toutes les serviettes Royal Family de Canon
- Tous les tapis de bain
- Tous les accessoires décoratifs, etc.

20%

Des milliers de mètres de tissus décoratifs et à recouvrements

Vaste choix de tweeds, jacquards, velours et cotons glacés unis ou imprimés qui ajouteront à votre décor une note de raffinement et d'élégance.
prix courant jusqu'à 24,99 m.
PRIX SPÉCIAL À PARTIR DE 8,99 m.

20 à 50%

L'important c'est que vous soyez satisfaits

Bien d'autres
spéciaux
en magasin!

VANIER
681-0644

La maison
BouClair

SAINT-FOY
653-6780

Jusqu'au 21 juillet

LEVIS
833-4210

NEUFCHÂTEL
843-9330

GALERIES DE
LA CAPITALE
628-8760

BEAUPORT
661-1345

Super VENTE ESTIVALE

LUMINAIRE ET POTEAU SPECIAL \$53

LAMPE HALOGENE (AMPOULE INCLUSE) SPECIAL \$119

PLAFONNIER HALOGENE \$89

LAMPE HALOGENE SPECIAL \$69

FINI BLANC OU NOIR SPECIAL \$119

FINI LAITON SPECIAL \$139

ENSEMBLES DE PROJECTEURS HALOGENES SUR RAIL, A PARTIR DE \$69

PROJECTEURS ORIENTABLES AMPOULES PAR 38 75W. SPECIAL \$19

ENSEMBLES DE PROJECTEURS HALOGENES SUR RAIL, A PARTIR DE \$84

PRIX RÉDUITS DE 25% À 50%
SUR LES ITEMS À ÉTIQUETTE ROUGE

JUSQU'À ÉPUISEMENT DE LA MARCHANDISE. AMPOULES NON INCLUSES.

boiteau
LUMINAIRE

RABAIS DE 20% SUR LES LAMPES DE TABLE ET DE PLANCHER À PRIX RÉGULIER EN MAGASIN

1295, BOUL. CHAREST OUEST (COIN ST-SACREMENT) QUÉBEC, 687-2271



Seule la Sonata vous offre un remboursement de 1500 \$ et, pendant 3 ans, l'entretien normal gratuit.

Plusieurs voitures qui coûtent le double de la Sonata n'offrent pas l'entretien normal gratuit de 3 ans/60 000 km en équipement standard.

Cela prouve que Hyundai a confiance dans la qualité de ses propres véhicules. Et cela vous permet de réaliser des économies substantielles pendant 3 ans, puisque vous ne payerez pas, entre autres, les changements d'huile, les bougies, les plaquettes et garnitures de freins, l'antigel de radiateur ni même les balais d'essuie-glace.

La Sonata coûte également moins cher que d'autres voitures importées de la même catégorie fabriquées par Honda, Toyota et Mazda... sans sacrifier la puissance, l'espace, la quantité d'équipement ou la qualité. De plus, en ce moment, vous bénéficiez de conditions spéciales telles que le remboursement de 1500 \$.

Donc n'attendez plus. Voyez votre concessionnaire Hyundai dès aujourd'hui et demandez-lui de vous laisser essayer la Hyundai Sonata... la voiture qui vous en donne plus que les autres.

Remboursement de 1500 \$

En ce moment : possibilité de conditions spéciales de financement.

HYUNDAI

Nous vendons des voitures bien pensées.

Papetières: la CSN refuse de bouger sur deux congés fériés

La Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN) n'a pas l'intention d'acquiescer aux compagnies papetières qui désirent produire le jour de l'An et à la fête du Travail. Et ce, même si leurs membres verraient quadrupler leur rémunération lors de ces deux jours fériés.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

En début de semaine, tous les comités de négociation représentant les 6000 travailleurs du papier se sont réunis pour faire le point et analyser l'entente convenue récemment entre Stone Consolidated et le Syndicat canadien des travailleurs du papier (FTQ), en Mauricie. Par cet accord, les salariés des usines de Stone à Trois-Rivières, Grand'Mère et Shawinigan travailleront dorénavant le premier de l'An et le jour de la fête du Travail.

Le coordonnateur de la fédération, M. Claude Rioux, a indiqué hier au SOLEIL que les syndiqués de la CSN ne voulaient pas « ouvrir » sur cette partie de la convention collective, car ils estiment que leur vie sociale en sera perturbée.

Par ailleurs, les négociateurs se disent prêts à conclure une convention collective d'une durée de trois ans, plutôt que de deux ans, mais à la condition que les compagnies papetières acceptent d'inclure une formule de protection du pouvoir d'achat. L'entente conclue chez Stone, en Mauricie, prévoit une augmentation de salaire de 0,85 \$ l'heure pour 1990 et de

5,5 % pour 1991 et 1992, mais rien pour prévoir les effets de la TPS. La fédération de la CSN tient à une formule de protection, comme celle obtenue par les syndiqués d'Air Canada et de Boeing. Le salaire des travailleurs du papier varie actuellement entre 15,37 \$ et 25 \$ l'heure.

La flexibilité des employés de métiers constitue un autre élément que la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt ne partage pas avec le Syndicat canadien des travailleurs du papier. Stone a réussi à introduire en Mauricie, le principe de l'entraide mutuelle entre les métiers, afin de réduire les temps morts entre l'exécution de différents travaux.

Pour M. Rioux, une telle percée permet à l'employeur d'accroître son droit de gérance, tout en éliminant un contrôle syndical. Lors de la réunion de lundi, les dirigeants locaux ont convenu de faire un débat dans leurs rangs, afin de savoir comment ils s'ajusteront aux propositions patronales touchant la flexibilité. « Le problème est particulier à chaque usine », souligne le coordonnateur.

Les offres de Stone en Mauricie ont vite abouti sur les tables de négociation où la fédération de la CSN est présente. Ainsi, rapporte M. Rioux, Donohue réclame la flexibilité des métiers et de la main-d'oeuvre pour le jour de l'An et la fête du Travail. Consol, à La Baie, axe pour sa part davantage sur la flexibilité, tandis qu'Abitibi-Price, qui a réussi à s'entendre sur ce point l'an dernier avec la CSN, vise l'ajout de deux jours de production à ses usines du Saguenay.

Le coordonnateur soutient que la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt n'a pas le goût d'être à la remorque de l'entente ratifiée par le Syndicat canadien des travailleurs du papier et la compagnie Stone, en Mauricie. Le Syndicat canadien des travailleurs du papier représente toutefois 30 000 salariés dans l'Est du Canada, et il a choisi cette année la compagnie Stone pour modèle de règlement.

Aide québécoise pour des francophones hors Québec

(PC) — Plusieurs organismes francophones hors Québec bénéficieront d'une aide financière du gouvernement québécois, a annoncé hier le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard.

En vertu du programme de soutien financier à la francophonie canadienne créé il y a deux ans, le Québec versera au total 1,6 million \$ pour permettre à divers organismes de réaliser 154 projets.

Ainsi, les francophones de l'ouest recevront 351 437 \$ pour la réalisation de 53 projets, dont un projet de promotion des produits culturels francophones au Yukon et une aide à l'animation et à la production théâtrale en Saskatchewan.

Les Acadiens et les francophones des Maritimes toucheront 430 000 \$ pour 43 projets, portant notamment sur la promotion de la musique, du cinéma et du spectacle en langue française.

Enfin, le Québec a accordé 496 000 \$ pour soutenir 16 projets touchant l'ensemble de la francophonie canadienne.

Depuis le début de ce programme, le gouvernement du Québec a consacré près de 7 millions \$ au soutien à la francophonie canadienne.

La Ronde en grève?

MONTREAL (PC) — Les travailleurs syndiqués de la Ronde ont voté, hier, à 85 % en faveur du déclenchement de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale. Ils ont rejeté les dernières offres dans une proportion de 95 %. Dans un communiqué, le syndicat a indiqué que les quelque 300 employés de la Ronde, en majorité des étudiants, sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 1989.

La semaine de 5 jours a encore la préférence au Canada, mais de peu

TORONTO — Quarante-neuf pour 100 des Canadiens favorisent le maintien de l'actuel système largement répandu de la semaine de travail de cinq jours de huit heures chacun. Quarante-cinq pour 100 favorisent quant à eux la semaine de travail de quatre jours de 10 heures chacun. Six pour 100 n'ont pas d'opinion sur la question.

Sondage Gallup

Ces chiffres révèlent un renversement d'opinion depuis la dernière fois où Gallup a posé cette question aux Canadiens, en 1989. A ce moment, une mince majorité (51 %) favorisait la semaine de quatre jours, tandis que 44 % préféraient celle de cinq jours.

L'opinion favorable à la semaine de quatre jours s'est accrue régulièrement depuis les premiers sondages Gallup sur la question. En 1971, seulement un tiers des citoyens préféraient la semaine de quatre jours (34 %). En 1981, l'étude parlait de 40 % et en 1986 cette proportion était montée à 45 %.

Etude par région

Une analyse des données du présent sondage d'après les régions révèle qu'il n'y a aucun endroit au pays où on retrouve un citoyen sur deux appuyant l'idée d'une semaine de quatre jours. La plus forte proportion de gens favorables au fait de passer à des journées de travail de dix heures se trouve dans les provinces des Prairies (47 %).

Ailleurs, 46 % des Ontariens,

45 % des Québécois, 42 % de la population de Colombie-Britannique et seulement 37 % des adultes des Maritimes, appuient la semaine de quatre jours.

Des discussions sur la structure de la semaine de travail sont récemment revenues à l'avant-scène en Ontario, où les interdits au magasinage le dimanche ont été levés, apportant ainsi de nouvelles contraintes aux travailleurs du commerce au détail.

Lorsqu'on analyse les données en fonction de l'âge des sondés, on s'aperçoit que les plus jeunes Canadiens sont franchement plus en faveur de la semaine de quatre jours que de celle de cinq jours. Par exemple, alors que plus des deux tiers (64 %) des gens dans la trentaine approuvent la semaine de quatre jours, seulement 20 % des plus de 65 ans partagent cette opinion.

Le sondage Gallup indique aussi que les travailleurs syndiqués sont significativement plus favorables à la semaine de quatre jours (54 % contre 41 %).

Les résultats d'aujourd'hui sont basés sur 984 entrevues menées entre les 6 et 9 juin auprès d'individus de 18 ans et plus. Un échantillon de cette taille est exact avec une marge d'erreur de 4 %, 19 fois sur 20.

La vente de cigarettes toujours en difficulté malgré les apparences

OTTAWA (PC) — Les ventes de cigarettes au Canada ont grimpé en juin, mais cette hausse ne signifie pas nécessairement que la consommation de tabac augmente, révèle Statistique Canada.

Les ventes intérieures de cigarettes étaient de 3,93 milliards le mois dernier, une hausse de 10,1 % en regard au nombre vendu en juin 1989.

Mais les ventes peuvent varier beaucoup d'un mois à l'autre, compte tenu qu'elles représentent ce que les grossistes achètent, et

pas nécessairement les ventes auprès des consommateurs, a indiqué Statistique Canada lundi.

Les ventes de cigarettes en 1990 sont toujours en baisse comparativement à 1989 -21,66 milliards de cigarettes ont été vendues dans la première moitié de cette année, soit 7,5 % de moins que lors des six premiers mois de 1989.



Tout pour la décoration sous un même toit!

L'UNIQUE MAXI CENTRE D'AUBAINES EN DÉCORATION

SUPER VENTE DE STORES

Les marques les plus réputées au prix Ti-Frère:

- DRACO • PREMO-BERGEMONT • ALTEX
- S.V.M. • LEVELOR • HUNTER DOUGLAS

SPÉCIAL PORTE-PATIO

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|----------|---------------|-------------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|---------------------|-------------|---------------------|
| P.V.C. (vinyle) Choix de couleurs Porte-patio 72" x 84" à partir de 39⁹⁹\$ ch. <small>(autres grandeurs disponibles)</small> | ALUMINIUM (lot special) Choix de couleurs, 3 1/2" Porte-patio 72" x 84" à partir de 39⁹⁹\$ ch. | | | | | | | | | | |
| SPÉCIAL ALUMINIUM 2" (lot special) Special porte-patio Choix de plusieurs couleurs à la mode Choix de plusieurs grandeurs en stock 59⁹⁹\$ ch. | STORES EN TISSU* Choix de plusieurs modèles et couleurs <table border="1"> <tr> <td>GRANDEUR</td> <td>PRIX TI-FRÈRE</td> </tr> <tr> <td>36 L x 48 H</td> <td>33⁹⁹\$</td> </tr> <tr> <td>48 L x 60 H</td> <td>41⁹⁹\$</td> </tr> <tr> <td>75 L x 84 H</td> <td>49⁹⁹\$</td> </tr> <tr> <td>96 L x 84 H</td> <td>79⁹⁹\$</td> </tr> </table> | GRANDEUR | PRIX TI-FRÈRE | 36 L x 48 H | 33 ⁹⁹ \$ | 48 L x 60 H | 41 ⁹⁹ \$ | 75 L x 84 H | 49 ⁹⁹ \$ | 96 L x 84 H | 79 ⁹⁹ \$ |
| GRANDEUR | PRIX TI-FRÈRE | | | | | | | | | | |
| 36 L x 48 H | 33 ⁹⁹ \$ | | | | | | | | | | |
| 48 L x 60 H | 41 ⁹⁹ \$ | | | | | | | | | | |
| 75 L x 84 H | 49 ⁹⁹ \$ | | | | | | | | | | |
| 96 L x 84 H | 79 ⁹⁹ \$ | | | | | | | | | | |
| STORES HORIZONTAUX 1 POUCE Plus de 5 000 stores horizontaux en vinyle et aluminium en magasin pour livraison immédiate Réduit jusqu'à 50% | Nous fabriquons la grandeur désirée. * sur marchandise sélectionnée | | | | | | | | | | |

• Fabrication sur place
• Rail garanti à vie
• Techniciens expérimentés
• Service d'installation

Personne ne vend moins cher... c'est garanti!

SERVICE À DOMICILE GRATUIT

215, boulevard Hamel 681-6023 (face à l'hôpital Christ-Roi)



Photos en 1 h

Des épreuves de qualité dans des dimensions de votre choix (3 1/2 x 5 po, 4 x 6 po ou 5 x 7 po). Prêtes en 1 heure.

Nous acceptons encore gratuitement les films "Développement compris" de chez DIRECT FILM à l'achat d'un film équivalent.

Centre Japonais de la Photo
Développez un sourire

| | | | | |
|------------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| PLACE SAINTÉ-FOY 656-6906 | PLACE FLEUR DE LYS 529-1737 | PLACE LAURIER 658-7172 | GALERIES DE LA CAPITALE 627-2428 | CARREFOUR NEUFCHÂTEL 843-0604 |
|------------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|

POUR ARRIVER EN TÊTE DE CETTE LISTE, IL FAUT ÊTRE PLUS QU'UNE BONNE VOITURE. IL FAUT ÊTRE UNE TOYOTA.

TOYOTA
La promesse du mieux-faire

Voitures causant le moins de problèmes

Étude américaine 1990 sur la qualité effectuée par J.D. Power and Associates sur la base des problèmes signalés par les propriétaires pendant les 90 premiers jours de possession.

| Rang | Modèle |
|------|-----------------------|
| 1 | Toyota Cressida |
| 2 | Mercedes-Benz Série E |
| 3 | Toyota Camry |

MONTBLANC
découvrir cet art d'écrire



POSSÉDER UNE ŒUVRE D'ART. PRÉCISEMENT PRÉCIEUX UN JOYAU QUI ÉCRIT.

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS
Place Ste-Foy 653-4035

ÉDITORIAL

Le zèle qui fait injure à la justice

Les accusations portées contre le journaliste Doug Small constituent une « injure aux principes de la justice fondamentale et du fair-play », a statué au début de la semaine le juge James A. Fontana de la cour provinciale de l'Ontario.

Le magistrat ne fait ainsi que rejoindre l'opinion de la plupart des Canadiens qui ont trouvé ridicule, depuis le début, le fait que des poursuites soient intentées contre un journaliste qui, ayant obtenu un résumé du budget fédéral de 1989-1990, en avait diffusé les grandes lignes à la télévision. La primeur avait profondément choqué le gouvernement Mulroney qui avait alors dû devancer le discours officiel de présentation.

L'indignation du premier ministre avait été telle qu'il avait déclaré — imprudence étonnante de la part d'un politicien ayant une formation d'avocat — et cela avant même que des accusations soient portées, qu'un « crime avait été commis ».

L'enquête allait par la suite confirmer que notre premier ministre abusait des mots. Et la décision du juge Fontana le précise. Il n'y a pas eu vol, puisque le dépliant sur lequel le résumé était imprimé a été ramassé dans une poubelle. Il n'y a pas crime, puisque l'employé de l'usine de recyclage ignorait que c'en fut un de ramasser ce document d'information et de le remettre à un journaliste avant le discours du ministre.

Et le juge Fontana ajoute avec à-propos que si le secret du budget continue, en notre époque de technologie et d'électronique, d'être une préoccupation quasi constitutionnelle, c'est au Parlement d'y voir et de prendre les mesures qui s'imposent. Aux autorités concernées de prendre leurs précautions, ajoutera-t-on, d'être moins négligentes. Ou simplement, d'abolir le secret.

On se souviendra qu'une autre fuite avait permis à une compagnie d'assurances d'avoir accès aux mêmes informations. Cela aurait pu avoir des conséquences bien plus graves que la diffusion au grand public de la nouvelle par le réseau Global. Surtout si le scoop n'avait pas été utilisé par scrupules ou par déférence pour le gouvernement. La révélation du journaliste a donc empêché un plus grand tort potentiel, ce qui est la première mission de la presse.

Les circonstances dans lesquelles la poursuite a été engagée, après l'enquête de la GRC, ont malheureusement semé le doute dans l'esprit de la population. Surtout après le commentaire de l'officier Richard S. Jordan, chargé de l'enquête, qui a déclaré ne pas avoir trouvé matière à porter des accusations. Il soupçonnait même des pressions politiques, devant l'obstination de ses supérieurs à s'engager dans cette voie.

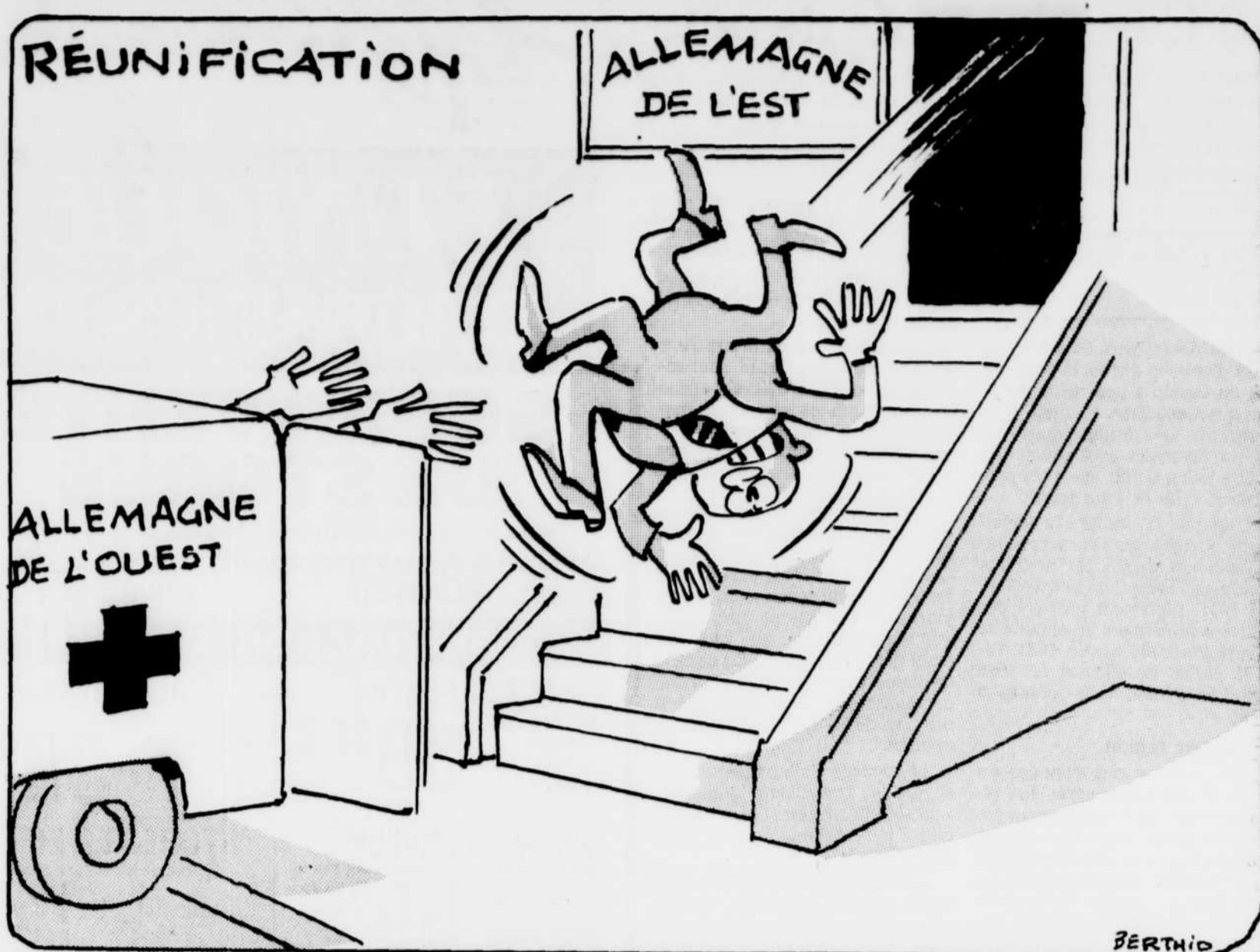
Le juge Fontana précise n'avoir aucune preuve en ce sens, mais cela n'empêchera jamais un citoyen de croire le contraire, dans les circonstances. Dans toute cette affaire, l'institution parlementaire récolte le discrédit. Elle a favorisé un excès de zèle compromettant pour la crédibilité et l'impartialité d'un instrument de justice qui doit conserver jusqu'aux apparences de l'impartialité.

Ceux qui ont cru donner une leçon aux journalistes dont le métier consiste justement à trouver et publier des informations inédites, exactes et d'intérêt public, ont ignoré un avertissement que donnait pourtant des 1976, la Commission de réforme du droit du Canada.

Pour que nos lois soient respectées et continuent de protéger les valeurs fondamentales auxquelles tient notre société, ceux qui les appliquent doivent faire preuve de modération et de jugement. Invoquer les lois ou y recourir abusivement ne sert en aucun cas la justice.

MARTINE R-CORRIVAUULT

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIEditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINPrésident et Editeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:
DENIS ANGERS

Point de vue

Il faut agir avec persévérance et ténacité

par Pierre BLAIS

Il y a quatre semaines, plusieurs Québécois et Québécoises, tout comme moi, vivaient une amère déception.

Point n'est besoin de rappeler les péripéties qui ont amené l'échec de l'accord du lac Meech.

De ces événements, je retiens cependant l'effort sans précédent du premier ministre Brian Mulroney pour tenter de ramener le Québec dans le giron constitutionnel.

Plus encore, il a cherché à établir une façon nouvelle de concevoir les relations entre les deux peuples fondateurs. Je partage avec M. Mulroney cette conception d'un pays qui se bâtit sur l'espoir et la bonne volonté et non sur le défaitisme et le pessimisme.

Il est malheureux de constater que le travail de réconciliation entrepris en 1984 n'a pas reçu l'appui de certains leaders nationaux tels MM. Trudeau et Chrétien qui, à la face de tous, ont tout mis en oeuvre pour faire échouer un accord pourtant entériné par les premiers ministres de toutes les provinces en 1987.

Je laisse à l'histoire le soin de les juger, mais je ne peux

que penser qu'ils ont empêché les Canadiens de se comprendre et de combler le fossé accentué par le rapatriement de la Constitution, en 1982.

D'ailleurs, je ne suis pas le seul à en être profondément choqué. Voici ce qu'en disait récemment aux Communautés le député libéral démissionnaire Jean Lapierre :

« Depuis 1987, certains spectres du passé sont venus hanter la scène politique canadienne, associées à ceux que j'appelle 'le gouvernement en exil' qui a beaucoup de légitimité au Sénat. Et finalement, ils ont réussi à faire dérailler ce processus pour lequel tous les politiciens fédéraux au Canada s'étaient engagés solennellement devant les Québécois en 1980.

« Je veux que vous sachiez que les Québécois ne considèrent pas ce drame comme l'échec d'un homme, mais beaucoup plus comme l'échec du système et le triomphe de la mauvaise foi.

« Aujourd'hui je suis déçu, humilié et trahi. A ceux qui trouvaient que l'accord du lac Meech était trop demander, je dis que cet accord ne suffira pas dorénavant. »

Ce sentiment de profonde déception affecte tous les élus

fédéraux du Québec, hormis toute partisanerie.

Mes collègues conservateurs démissionnaires ont quant à eux réagi non par dépit envers leur chef, mais par désapprobation de la situation actuelle. Ils tenteront dorénavant de faire valoir les intérêts du Québec sans tenir compte de la structure fédérale en place.

Quant à moi, aux termes d'une première réflexion, ma formation, mon expérience de vie et ma carrière m'amènent à croire que la persévérance et la ténacité sont les plus sûres garanties d'atteindre les objectifs auxquels je crois.

J'ai été élu député à la Chambre des communes pour défendre les intérêts du Québec et en particulier ceux de ma région, et c'est ce que j'ai l'intention de faire jusqu'à la fin de mon mandat. Il n'est pas question que je laisse à Jean Chrétien et aux gens qui pensent comme lui le soin de défendre nos intérêts.

Il faut que le Québec conserve ses plus ardents défenseurs au sein du gouvernement fédéral. Je demeure convaincu que, dans les circonstances actuelles et pour les prochaines étapes, Brian Mulroney est le meilleur allié des Québécois et des Québé-

cois à Ottawa.

La devise du Québec est « Je me souviens », et je suis sûr que mes compatriotes se rappelleront longtemps qui les a supportés et qui les a trahis.

Ma foi dans le Québec et dans le Canada me fait espérer à nouveau que nous trouverons une solution. La ténacité dans nos engagements et la fierté de nos idéaux sont un gage de réussite.

Le nationalisme québécois doit se manifester dans la confiance que nous avons pour un Québec meilleur et une reconnaissance de son caractère distinctif. Un tel idéal n'est pas en contradiction avec la volonté qui m'anime de défendre, à Ottawa, le Québec pour qui et envers qui j'éprouve la plus grande fierté.

Je vais donc poursuivre ma tâche sans relâche, avec pour objectif premier le bien-être et la qualité de vie de mes concitoyens, défendant ainsi, à tous les jours, l'intérêt du Québec, et cherchant avec tous de nouvelles avenues pour notre avenir collectif.

M. Pierre Blais est député conservateur de Bellechasse, ministre des Consommateurs et des Sociétés, et ministre d'Etat à l'Agriculture.

Votre Opinion

À cause de l'orage !

La présente fait suite à l'article paru dans l'édition du 21 juin dernier, concernant un voyage fait par un groupe d'écoliers sur un train de Via Rail Canada.

Dans ledit article, Marie Caouette a fait référence à plusieurs lacunes spécifiques de la part de Via, auxquelles j'aimerais maintenant apporter certaines clarifications. Permettez-moi tout d'abord au nom de Via, de transmettre à tous les voyageurs nos regrets les plus sincères pour les inconvénients subis.

Comme a déjà expliqué M. Michael Laffin, notre chef Services à la clientèle à Québec, l'orage violent qui a frappé le sud du Québec la nuit du 17 au 18 juin, a causé une panne du système électrique de signalisation sur la totalité de la voie ferrée principale du CN, de Charny à St-Hyacinthe.

Ce tronçon est une voie simple où sont aménagées quelque 20 voies de service le long de nos parcours. Chacune de ces voies de service comporte deux boîtes de signalisation. Chaque boîte contient une microplaquette qui contrôle les signaux, les aiguillages, et la communication avec les autres boîtes de signalisation. Toutes ces microplaquettes ont été gravement endommagées par

la rupture d'un fil de haute tension.

Malheureusement, et encore à cause de l'orage précité, un bris sérieux dans les lignes de communication du CN a coïncidé avec les dommages subis par le système de signalisation. Donc, il leur a été impossible de prédire, et de prévenir Via de l'ampleur des problèmes. Quand Via l'a enfin appris, il était trop tard pour laisser débarquer les passagers à un endroit accessible. Pour des raisons de sécurité, il fallait rouler à une vitesse maximale de 15 milles à l'heure. Les premiers autocars nolisés n'ont pu cueillir les passagers qu'à Drummondville, ce qui a entraîné un retard de plus de cinq heures.

Dans sa chronique, Mme Caouette dit : « Il n'y avait pas de nourriture à bord... » Au contraire, il y avait plus qu'assez de collations-petit déjeuner à bord du train quand celui-ci a quitté Québec vers 7 h. De plus, nos dossiers indiquent que ces repas ont été dûment distribués à tous les voyageurs (...)

Je cite encore l'article : « ...Les gens d'affaire ne disposent pas même d'un téléphone à bord... ». Une fois de plus, nos dossiers indiquent que la voiture ou ont pris place la plupart des gens d'affaire était munie d'un téléphone cellulaire public. Ceci est de l'é-

quipement standard dans les voitures 1re classe des trains LRC du corridor Québec-Windsor. Ce téléphone était en fonction, et a même été utilisé par plusieurs personnes.

En cas de rupture du service comme ce fut le cas le 18 juin dernier, il est pratique courante à Via de transporter nos passagers à leurs destinations respectives le plus vite possible, par des modes alternatifs si nécessaire, toutefois, la priorité de Via est d'assurer la sécurité de ses voyageurs. Dans ce cas-ci, Via est convaincue que les actions prises par son personnel étaient justifiées, prudentes, et raisonnables. (...)

En gage de sa bonne volonté, et en dépit du fait que les problèmes survenus ont été d'origine météorologique, Via a décidé d'offrir un crédit sur un voyage futur à tous les voyageurs du train 21 du 18 juin dernier. (...)

Malcolm Andrews, agent principal Affaires publiques, Via Québec Montréal

Une résidente de Sainte-Foy qui allait à Montréal pour affaires, passagère du train 21 du 18 juin, nous a confirmé à nouveau que le responsable de son wagon l'avait avisée que le téléphone de bord ne fonctionnait pas et qu'une cliente de première classe mettait son téléphone

cellulaire personnel à la disposition de ceux qui le lui demandaient... Plusieurs passagers se sont précipités sur les téléphones à la gare de Drummondville, ajoutait cette passagère.

MARIE CAOULTE

La « prime fixe »

(En report à M. Camille Fleury, Beauport)

Dans votre lettre publiée sous le titre : « Une saine gestion ? » dans LE SOLEIL du 20 juin 1990, vous remettez en cause certaines pratiques de gestion d'Hydro-Québec. Permettez-moi de vous fournir quelques renseignements sur les divers sujets que vous abordez.

Contrairement à ce que vous croyez, Hydro-Québec et les compagnies privées qui l'ont précédée (Quebec Power, Shawinigan Power, etc.) ont toujours demandé une redevance d'abonnement. L'expression elle-même n'est cependant apparue qu'en 1973. Apparaissant, le terme le plus utilisé était « prime fixe ». C'est sans doute ce changement de vocabulaire qui vous a induit en erreur.

Pourquoi en est-il ainsi ? Il est vrai, comme vous le dites, qu'Hydro-Québec ne peut pas fournir le service d'électricité à un client si l'installation de celui-ci n'est pas raccordée au réseau. Et c'est

précisément pour cette raison qu'il doit y avoir une redevance d'abonnement.

En effet, indépendamment de l'énergie consommée, Hydro-Québec doit assumer des frais importants pour mettre l'énergie électrique à la disposition des clients. Alors que le prix des kilowattheures sert à facturer la quantité d'électricité que le client utilise, la redevance d'abonnement sert à couvrir les frais pour rendre et maintenir le service disponible.

Comme vous pouvez le constater, l'existence de la redevance d'abonnement n'est pas récente et n'a rien à voir avec les hausses tarifaires, ou avec le marché des exportations.

Il est vrai que la dernière augmentation des tarifs d'Hydro-Québec a été relativement élevée. Mais il ne faut pas oublier qu'au cours des six années précédentes, les augmentations ont été, en moyenne, inférieures à l'inflation, malgré le fait qu'Hydro-Québec a alors dû faire face aux problèmes résultant de la récession économique.

En fait, les tarifs de l'électricité au Québec demeurent parmi les plus bas en Amérique du Nord. (...)

Gilles Roy, directeur, Planification des marchés et Tarification, Hydro-Québec, Montréal

« Ayoye »

C'est avec déception que j'ai lu la critique de Francine Julien (lundi dernier le 9 juillet) portant sur le spectacle de Plume Latraverse au Pigeonnier.

Non, Plume ne dit pas n'importe quoi. Au contraire. La poésie habilement rimée de son oeuvre soulève la plupart des problèmes humains qui côtoient notre quotidien ou qui en font partie.

Contrairement à beaucoup d'artistes qui se contentent de dénoncer les injustices, ce bon vivant pousse sa poésie jusqu'à y apporter des solutions, qui doivent être mûries avec attention.

Sous le style apparemment superficiel de ses poèmes, qui font rire les uns ou choquent les autres, se trouvent des contes simples et riches, humoristiques et profonds, québécois et universels.

Décidément, nul n'est prophète en son pays !

(En passant, si le mot « mardo » devait rebouter l'appréciation d'un texte, il ne faudrait pas lire « La chair de pierre » de Jacques Folch-Ribas car ce mot y apparaît. Ayoye.)

Philippe R. Richard
Sainte-Foy

Acculé à la faillite, il décide de se tuer en mettant le feu à sa porcherie

CHARLO, N.-B. (PC) — Le corps de Terry Sullivan a été trouvé à une centaine de

mètres de sa porcherie, hier, après qu'un incendie eut causé la mort de ses 2000 porcs.

En 1985, il avait été condamné à verser des dommages de 33 000 \$ à ses voisins, qui s'étaient plaints de l'odeur nauséabonde provenant de sa porcherie.

Deux ans plus tard, la somme n'avait pas encore été payée et elle s'élevait maintenant, avec les intérêts, à 42 000 \$.

Incapable de rembourser ses créanciers, M. Sullivan fut acculé à la faillite, l'an dernier. Il put cependant louer sa propre ferme pour une période d'un an seulement, après l'avoir habitée pendant 17 ans. L'incendie a été allumé une journée avant l'arrivée des acheteurs éventuels.

Le sergent Paul Kaye, de la GRC, a déclaré que l'incendie a été allumé volontairement. Le cadavre ne portait aucune marque de brûlure. Aucune note de suicide n'a été trouvée.

Il y a six ans, la ferme de M. Sullivan avait été détruite par un incendie et il s'était endetté pour la rebâtir.

Deux capitaines espagnols arrêtés pour pêche illégale

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (PC) — Les capitaines de deux chalutiers espagnols mis sous arrêt à Saint-Jean ont été relâchés hier après avoir déposé un cautionnement de 10 000 \$ chacun, lors de leur comparution en cour provinciale.

Cesareo Fidel San Martin et Manuel San Lesolveina font respectivement face à deux accusations, soit d'être entrés dans les eaux canadiennes et d'y avoir pêché illégalement.

Ils devront revenir en cour aujourd'hui pour enregistrer leur plaidoyer et savoir si leurs chalutiers contenant 150 tonnes de morue pourront être relâchés.

Les bateaux en cause, le *Puente Del Carmen* et le *Puente de Triana*, ont été interceptés samedi sur les grands bancs.

■ Une première en fécondation « in vitro » à Toronto

TORONTO (AFP) — Une femme a donné naissance, hier à Toronto à un bébé après une implantation d'ovules provenant d'une autre femme et fécondés « in vitro » par le sperme de son mari, a annoncé l'hôpital « East General » de Toronto, soulignant qu'il s'agissait d'une grande première au Canada. La mère ne pouvant pas émettre d'ovules, ils ont été prélevés sur une autre femme, donneur anonyme, et fécondés en laboratoire avec le sperme du mari de la première avant de lui être réimplantés. L'implantation a réussi et la mère a donné naissance normalement à un garçon de 4 kg.

En Bref

■ Une vice-présidence pour L'Allier

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a été élu hier vice-président de l'Association internationale des maires des capitales et métropoles francophones lors de la 10e assemblée générale de cet organisme qui se tenait à Tunis. Cette association a été fondée à Québec en 1979 et regroupe des représentants de plus de 50 millions de personnes.

■ Nouvelle responsable

CHARLESBOURG — Mme Marie-Renee Demers est, depuis lundi, chef de la division des communications à la ville de Charlesbourg. Elle assume les fonctions alors détenues par l'ex-directeur des communications, Jacques Pelletier, qui a quitté son poste vers la fin mars.

■ De l'eau potable

CHARLESBOURG — Les citoyens de Charlesbourg qui demeurent dans le secteur délimité au nord par la rue des Tours, au sud par le boulevard Jean-Talon, côté nord, à l'ouest par l'autoroute Laurentienne et à l'est par le boulevard Loiret peuvent de nouveau consommer leur eau sans la faire bouillir.

Le Trésor du Grand Limoilou
INDICE No 12
• 3 ETAGES

BARMAN — BARMAID
• Cours de Service au Bar
• Offerts par l'École des Maîtres
• Service de Placement
• Permis du Ministère de l'Éducation
RABAIS pour étudiants et bénéficiaires de l'aide sociale ou du chômage
737, côte d'Abraham - 529-5333
Sans Frais 1-800-465-0484

Le chef du Parti Vert est contesté par deux associations de comté

SHERBROOKE (PC) — Le Parti Vert des circonscriptions de Sherbrooke et de Québec, demande un conseil national en août prochain.

qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas et ils veulent essayer de changer ce qui fait défaut.

Sherbrooke, il s'agit de la dernière tentative de ralliement avec l'exécutif national du Parti Vert.

« Québec a déjà demandé un conseil national, ajoute-t-elle, mais ils ont essayé un refus. Notre demande étant la deuxième, Montréal devra plier. »

Pour Michel Harnois, membre de l'exécutif sherbrookoïse, les gens du parti reconnaissent

« Lors du conseil national, explique-t-il, on veut élire un exécutif national plus représentatif. Nous désirons également établir des orientations financières claires et rendre officielle la position du Parti Vert pouvant être présentée à l'éventuelle commission parlementaire élargie sur l'avenir du Québec. La circonscription de Québec appuie ces revendications. »

Dans le but d'éviter la fragmentation du parti, l'exécutif sherbrookoïse du Parti Vert, a adopté lors de sa dernière réunion, jeudi dernier, trois positions : l'exigence de la tenue d'un conseil national en août ; une représentation régionale à ce conseil ; la tenue de la réunion à l'extérieur de Montréal.

Selon Tracy Allard, présidente de la circonscription de

SEULE GM VOUS PROPOSE DES CAMIONS COMME CEUX-LÀ

GRANDS PICK-UP CHEVROLET ET GMC

Les meilleurs grands pick-up jamais fabriqués par GM!

- Choix de 5 moteurs à injection, y compris le moteur de série le plus puissant de la catégorie
- système de freinage antiblocage aux roues arrière
- habitacle bien aménagé et confortable offrant plus d'espace pour les jambes et aux épaules que celui de Ford
- traitement anticorrosion en profondeur, et construction en acier galvanisé
- PNB standard plus élevé que Ford pour les 2 roues motrices et chargement sur 2 niveaux pour une plus grande polyvalence
- suspension avant indépendante sur 2 et 4 roues motrices.

FOURGONNETTES SAFARI ET ASTRO

Acclamées par tous pour leur polyvalence!

- Nouveau PNB plus élevé pour une charge utile encore plus considérable
- nouveaux modèles XT à carrosserie allongée
- tous les modèles peuvent accueillir jusqu'à 8 personnes
- moteur V6 Vortec de 4,3 litres à injection électronique en équipement de série, le plus puissant de sa catégorie
- système de freinage ABS standard
- nouveaux modèles à transmission intégrale
- convenablement équipées, elles peuvent remorquer jusqu'à 2 722 kg
- plus une foule d'autres caractéristiques impressionnantes.

AVEC UN MODE DE FINANCEMENT COMME CELUI-CI

10,9% OU 1000\$
JUSQU'À 48 MENSUALITÉS PAS DE MONTANT LIMITE **DE REMISE***

Renseignez-vous aussi sur les économies similaires que vous pouvez réaliser avec la Location Plus de GMAC.

Cette offre ne dure qu'un temps limité.

* Cette offre ne peut être combinée à aucune autre et n'est disponible que pour les acheteurs au détail. Elle s'applique uniquement aux pick-up CK Chevrolet et GMC et aux fourgonnettes Chevrolet Astro et GMC Safari neuves ou de démonstration en stock (modèles 1990 et des années précédentes). L'offre est valable sur les cabines standard seulement. Les modèles allongés et modèles 454SS sont exclus. Certains modèles sont disponibles en quantités limitées. L'offre n'est valable que pour un temps limité à partir du 5 juin 1990. L'acheteur devra payer les taxes applicables, y compris la taxe fédérale d'accise, les frais d'immatriculation et de transport au moment de l'achat. Toutes les demandes de financement devront être approuvées par GMAC qui se réserve le droit d'exiger un acompte si le crédit d'un client ne respecte pas ses normes. Les offres nécessitent une participation du concessionnaire. Tous les détails chez votre concessionnaire GM, qui vous renseignera aussi sur les économies que vous pouvez réaliser avec le programme Location Plus**. Informez-vous également sur le programme GM pour les diplômés 1990.



En route vers une bonne affaire.



Il était accusé d'avoir poignardé son épouse Émery Therrien acquitté pour cause d'aliénation mentale

Accusé d'avoir poignardé son épouse, Émery Therrien, âgé de 46 ans, a été acquitté, hier, pour cause d'aliénation mentale.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

En mai, le quadragénaire avait perforé le poumon de sa femme à l'aide d'une lame de sept pouces pendant que les trois enfants du couple se trouvaient dans le sous-

sol de la résidence familiale située à Québec. La victime a subi des blessures graves et a dû être hospitalisée aux soins intensifs de l'hôpital du Saint-Sacrement.

Au stade de l'enquête préliminaire, hier, l'avocate du prévenu, Me Mylene Beaupré, a fait un

nouveau choix de procès devant un juge seul et a présenté la défense d'aliénation mentale appuyée sur un rapport d'expertise rédigé par le psychiatre Bruno Laplante. Celui-ci mentionne qu'au moment du crime, Therrien se trouvait dans un état psychotique; il ne savait pas ce qu'il faisait et était incapable de faire la différence entre le bien et le mal. Selon ses enfants, le quadragénaire avait un comportement inhabituel et bizarre depuis quelques jours.

Le procureur de la Couronne, Me Pierre Lapointe, a mentionné les grandes lignes de la déclaration faite par Therrien aux policiers. Ainsi, il leur a décrit les circonstances de son geste comme un « moment de folie » au cours duquel il a perdu la tête. « Je n'avais conscience de rien, a-t-il ajouté, et je me suis réveillé en train de frapper. »

En acquittant Therrien, le juge André Bilodeau a ordonné qu'il soit tenu sous garde au centre hospitalier Robert-Giffard ou dans tout autre établissement jugé adéquat par le lieutenant-gouverneur en conseil jusqu'à ce que ce dernier décide de le remettre en liberté.

L'Environnement donne une bonne note à 7 plages publiques de la région

La bonne santé des plages de la région de Québec ne se dément pas. Une autre analyse du ministère de l'Environnement le confirme. Après analyse, les eaux de baignade de sept plages publiques de la région sont classées excellentes et bonnes.

Rappelons que le ministère de l'Environnement du Québec offre aux utilisateurs des plages publiques du Québec la possibilité d'obtenir les plus récentes cotes des plages en téléphonant au numéro suivant: 1-800-463-6202.

Les plages d'excellente qualité sont: la plage de la base de plein air 4-Saisons, de Lac-Sergent; la plage du club nautique de Lac-Sergent et à Saint-Raymond, la plage de la base de plein air Saint-Sacrement, la plage Beausoleil et la plage Nature détente.

Les deux plages dont les eaux sont bonnes sont la plage Gilles Fortier, de l'Ange-Gardien et la plage Germain, de Fossambault-sur-le-Lac.

En Bref

■ Accident mortel

Un homme de Montréal âgé de 50 ans a perdu la vie, vers 19 h 30, hier à Sainte-Foy, lors d'un accident entre deux voitures. L'identité de la victime n'a pas été dévoilée par les policiers puisque les parents n'avaient toujours pas été avisés. Deux autres personnes ont également été blessées au cours de cet accident survenu aux coins des rues Jean-Gauvin et Jules.

■ Noyades

Un Madelinot, Pierre Clarke, 32 ans, a été retrouvé noyé non loin de la Grosse-Île, aux Îles-de-la-Madeleine, vers 17 h, hier. Le malheureux effectuait de la plongée sous-marine. Par ailleurs, une autopsie a révélé que Michel Dube, 31 ans, de Saint-Onésime, est mort des suites d'une hémorragie interne lundi soir, alors qu'il était en train de pêcher dans la rivière Ouelle.

■ Auto contre chevreuil

Un automobiliste circulant sur l'autoroute de la Capitale, près de la sortie du Vallon, a eu la surprise de sa vie, en milieu d'après-midi, hier, en voyant surgir un chevreuil devant lui. L'animal a été heurté, mais a néanmoins continué sa course. La voiture a subi des dégâts assez importants; son conducteur n'a cependant pas été blessé.

■ Trois vols avec effraction

CHARLESBOURG — Les policiers de Charlesbourg ont été passablement occupés la nuit dernière, avec les trois vols survenus sur leur territoire. Le premier est survenu à 00 h 50, chez Bronza-Relax, dans la rue de Nemours. Le ou les malfaiteurs ont fracassé une porte et ont volé une petite somme d'argent dans le tiroir-caisse. Ils ont toutefois causé des méfaits pour plus de 600 \$. Plus tard, vers 2 h 30, le magasin Stéréo Plus, dans la 1re Avenue, a été visité par des malfaiteurs qui se sont emparés d'un téléviseur. Eux aussi ont cassé la vitre d'une porte pour pénétrer dans le magasin. Enfin, les gardiens de nuit de La Maisonnée, une résidence pour personnes déficientes de la 80e Rue Est, ont surpris deux individus en flagrant délit vers 3 h 20. Ils s'étaient emparés d'un four à micro-ondes et d'un appareil à photocopier, qu'ils ont toutefois abandonné sur place. Aucune arrestation n'a été effectuée relativement à ces délits.

REMBOURSEMENT DE 50 \$

si vous achetez un
lave-vaisselle KitchenAid
seulement

jusqu'au 15 août



Rendez-vous visite AUJOURD'HUI MÊME et profitez de cette magnifique offre de remboursement.

MEUBLES CROTEAU

8929, boul. Henri-Bourassa (en face du McDonald)
Charlesbourg 628-3305
628-5610

Mazda vous offre toujours plus!

Gratuit!

Climatiseur

ou rabais équivalent de 1500 \$*



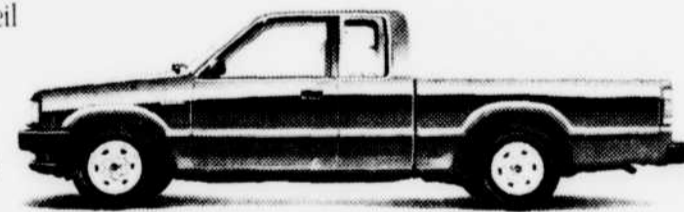
MX-6 Y COMPRIS
MODÈLE ÉDITION SPÉCIALE

626 Y COMPRIS
MODÈLE ÉDITION SPÉCIALE



RX-7

Passez prendre une bouffée d'air frais chez votre concessionnaire Mazda. Il vous offre un climatiseur gratuit, un appareil d'origine, à l'achat de toute 626 ou MX-6, y compris les avantageux modèles en édition spéciale, de toute 323 Protegé, RX-7 ou camionnette Mazda. Ou alors, profitez d'un rabais équivalent de 1500 \$. Gardez votre sang-froid et passez dès maintenant voir votre concessionnaire Mazda.



CAMIONNETTES MAZDA

Gratuit! Transmission automatique

ou rabais équivalent à l'achat d'une 323 Hatchback.

PLUS LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE.

* Base sur le prix de vente au détail. L'offre du climatiseur ne s'applique pas aux camionnettes R2300, modèle de base, et SE-S. L'offre ne peut être combinée à aucune autre offre. Elle est en vigueur du 6 juin au 2 août 1990, chez les concessionnaires Mazda participants. L'acquisition du véhicule doit être effective pendant la durée de l'offre. Consultez votre concessionnaire pour tous les détails.

mazda

Je me sens bien.

Québec
Chatel Automobiles Ltée
1350 Bouvier
628-6336

St-Foy
Jacques Girard Automobiles Inc.
636 rue Graham Bell
687-0753

Cap-Santé
Cap-Santé Mazda
5 rue Bois de L'Al
285-0011

Plessisville
Maurice Coté
Automobiles Inc.
637 rue St-Louis
362-7324

St. Georges de Beauce
Automobiles Sittelle
15300 boul. Lacroix
228-4815

Rivière du Loup
Voyer Automobile Inc.
160 Fraser
862-3263

Matane
Garage Marcel Villeneuve Inc.
1780 ouest, rue du Phare
562-0245

Grande Rivière
Lloyd Sutton Auto
89 Grand Allée
385-2279

Québec
Rendez-Vous Mazda
1615 boul. Henri Bourassa
529-8551

St-Patrice de Beauvillage
Automobiles M. Blais
462 rue Principale
596-2322

Montmagny
Montmagny Mazda
201 blvd. Tache ouest
248-0014

Baie St. Paul
Charlevoix Mazda
996 Mar. de Laval
435-5353

Thetford Mines
Centre de l'Auto Amiante Inc.
410 sud, boul. Smith
338-4694

Pintendre
A. Lachance Automobile Inc.
529 Route Kennedy
837-8897

Rimouski
Automobiles R.P. Inc.
455 boul. Ste-Anne
Pointe au Père
724-7888

Baie Comeau
Mazda Cote-Nord
291 boul. La salle
296-0202